



# NEWSLETTER

Décembre 2025

[www.unicongo.cg](http://www.unicongo.cg)

## ÉDITORIAL



Par **Nancy CHENARD**,  
Secrétaire Générale Exécutive  
d'UNICONGO

### Associer le secteur privé à la décision : sortir des idées reçues, bâtir l'avenir

Le dialogue public-privé a connu, ces dernières années, une évolution réelle et perceptible. Il progresse dans les faits, porté par un secteur privé congolais de plus en plus national, structuré et engagé.

À travers le patronat UNICONGO, le secteur privé ne se contente plus de subir les politiques publiques : **il contribue activement au débat économique, social et environnemental**. Il formule des propositions, comme en témoigne la contribution majeure d'UNICONGO à l'élaboration du nouveau Code du travail au sein de la Commission nationale consultative du travail.

Il partage son expertise de terrain, notamment dans le cadre des travaux avec la Commission Économie, Finances et contrôle de l'Exécution du Budget du Parlement et à travers de nombreux partenariats avec des institutions publiques.

**Il s'implique enfin concrètement sur les enjeux majeurs de l'emploi, de la compétitivité et de la transformation de l'économie**, à travers l'organisation de la REF 2025, la mise en place d'une plateforme de formation en ligne (eCampus) ou encore le lancement de programmes de mentorat pour les jeunes et les femmes.

Cette dynamique est le résultat d'un long processus de maturation du secteur privé congolais, qui s'est structuré, professionnalisé et organisé pour dialoguer de manière responsable avec les pouvoirs publics. **Elle traduit une volonté claire : être un partenaire du développement, engagé et crédible**.

Pourtant, en dépit d'un dialogue public-privé aujourd'hui fonctionnel, **nous observons de manière préoccupante une tendance à la recentralisation des prises de décision au sein de l'administration**, parfois accompagnée d'un recul de la participation effective du secteur privé dans les instances de gouvernance.

Cette orientation se matérialise dans plusieurs textes et dispositifs, au premier rang desquels la **loi portant régime général des établissements publics à caractère administratif (EPA)**. Avant cette réforme, les EPA comptaient, pour la majorité, au sein de leurs comités de direction, un représentant du secteur privé disposant d'une voix délibérative. Cette présence participait d'une logique de gouvernance partagée, fondée sur la reconnaissance de l'impact direct des décisions des EPA sur l'activité économique, l'investissement et l'emploi.

Aujourd'hui, non seulement la présence du secteur privé n'est plus obligatoire, mais lorsqu'elle est envisagée, elle se limite à une voix consultative, sans pouvoir décisionnel. Ce recul est significatif. Il marque un changement de philosophie : le secteur privé n'est plus perçu comme un co-acteur de la décision, mais comme une partie prenante que l'on peut consulter, sans nécessairement associer.

S'en est suivi l'éviction du secteur privé du comité de direction de l'Agence Congolaise pour l'Emploi (ACPE), alors même que **le secteur privé demeure le premier pourvoyeur d'emplois**. Comment concevoir, piloter et évaluer des politiques de l'emploi sans associer pleinement ceux qui créent l'emploi, investissent, recrutent et forment au quotidien ?

Autre exemple significatif, depuis 2022, le patronat le plus représentatif du secteur privé ne siège plus au sein de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), malgré plusieurs échanges engagés sur ce sujet. Cette absence interroge, dans la mesure où les entreprises sont au cœur du financement et du bon fonctionnement du système de protection sociale.

Ainsi, alors même que le dialogue public-privé est actif et régulièrement invoqué comme un levier de réforme, les textes récents tendent à éloigner le secteur privé des lieux de décision.

**Le paradoxe est frappant : Alors que les concertations avec le secteur privé se multiplient, sa place dans la gouvernance tend à se réduire.**

Ce paradoxe est d'autant plus préoccupant qu'il s'appuie sur une perception dépassée du secteur privé congolais, encore parfois perçu, au sein de certaines administrations, comme homogène, dominé par de grands groupes peu enclins à consentir des efforts en période économique difficile.

Cette lecture est réductrice et largement déconnectée de la réalité. **Le secteur privé congolais d'aujourd'hui n'est plus celui d'hier.** Les crises successives ont entraîné la disparition de nombreuses entreprises. Celles qui subsistent sont, pour l'essentiel, des entreprises suffisamment solides pour traverser ces périodes difficiles, ou de nouvelles entreprises, créées dans un environnement plus contraint et plus compétitif.

**Aujourd'hui, le secteur privé congolais est majoritairement constitué de PME et de TPE nationales**, portées par des entrepreneurs ancrés dans le pays. Elles opèrent dans des secteurs clés : Oil & Gas, BTP, transport, industrie, numérique, commerce, services, etc. Elles créent des emplois, forment des compétences et constituent un pilier essentiel de la création de valeur et de la cohésion sociale. Leur expérience du terrain constitue une source d'intelligence économique indispensable à la prise de décision publique.

Dès lors, continuer à concevoir des politiques économiques, sociales ou sectorielles sans associer pleinement le secteur privé à leur gouvernance revient à ignorer une réalité fondamentale : **le développement ne se décrète pas, il se construit collectivement.**

Le message porté par UNICONGO est clair et responsable : **le secteur privé est prêt à faire encore plus.** Prêt à investir davantage, à créer plus d'emplois, à contribuer plus fortement à la formation, à l'innovation, à la diversification de l'économie et à la croissance. Mais **cette ambition suppose un cadre propice**, fondé sur la confiance, la reconnaissance mutuelle et l'association effective du secteur privé aux processus de décision.

**Associer le secteur privé ne signifie pas affaiblir l'État.** Bien au contraire ; **cela signifie renforcer l'action publique, améliorer la qualité des décisions et favoriser leur appropriation.** Un partenariat public-privé crédible ne peut se limiter à la consultation ; il doit s'inscrire dans une logique de **codécision et de coresponsabilité**.

### Faire le choix du partenariat stratégique

Le Congo dispose aujourd'hui d'un atout majeur : **un secteur privé mature, résilient et profondément enraciné dans l'économie nationale.** Ce secteur est prêt à s'engager davantage, non par intérêt particulier, mais par conviction que l'avenir du pays se construit dans l'effort partagé et la responsabilité collective. L'enjeu n'est plus de savoir s'il faut dialoguer, **mais comment décider ensemble.**

UNICONGO en est convaincue : **le partenariat public-privé doit franchir un nouveau cap, passer du dialogue à la gouvernance, de la consultation à l'association réelle, de l'intention à l'action.** C'est à cette condition que le secteur privé pourra pleinement jouer son rôle et que l'État pourra s'appuyer sur un partenaire solide, responsable et engagé au service du développement durable du Congo.



**Michel DJOMBO,**  
Président d'UNICONGO

En ce début d'année 2026, au nom du Bureau d'UNICONGO, je souhaite adresser à l'ensemble de nos adhérents, partenaires et amis mes vœux les plus sincères de santé, de réussite et de prospérité. Ces vœux traduisent une conviction forte : notre avenir collectif dépend de notre capacité à agir ensemble, avec constance, responsabilité et ambition.

L'année 2025 restera une étape décisive. Elle a marqué le repositionnement clair d'UNICONGO comme acteur central du dialogue économique national. Ce retour sur le devant de la scène n'est pas le fruit du hasard, mais celui d'un travail structuré, d'une vision assumée et d'un engagement constant pour défendre les intérêts du secteur privé et contribuer aux réformes.

L'organisation à Brazzaville de la 5<sup>e</sup> Rencontre des Entrepreneurs Francophones a constitué un moment fort de cette dynamique. Pendant plusieurs jours, notre pays a démontré sa capacité à accueillir un événement économique international de premier plan. Au-delà du succès de l'événement, la REF a ouvert de nouvelles perspectives de coopération et renforcé la visibilité des entreprises congolaises.

2025 a également marqué la reprise du dialogue avec le ministère des Finances, après de longues années d'interruption. Ce dialogue est essentiel. Une fiscalité plus moderne, plus équitable et plus prévisible est une condition indispensable à l'investissement, à la croissance et à la formalisation de notre économie.

Nos partenariats avec les acteurs du développement se sont, eux aussi, renforcés. Qu'il s'agisse de l'insertion des jeunes, de la production de données économiques fiables ou du renforcement de nos capacités, ces collaborations témoignent de la crédibilité retrouvée d'UNICONGO.

Si 2025 fut l'année du repositionnement, 2026 doit être celle de l'accélération. Accélération des réformes, du dialogue public-privé et des projets structurants. Cette année revêt une responsabilité particulière : elle est la dernière du mandat du Bureau actuel. Notre ambition est claire : présenter, à l'issue de ce mandat, un bilan concret et utile pour les entreprises et pour le pays.

Je vous remercie pour votre confiance et votre engagement. Ensemble, faisons de 2026 une année d'action, de résultats et de progrès partagés.



**+800 postes disponibles**

Postulez dès aujourd'hui !

[www.emploi.cg](http://www.emploi.cg)



PROPULSÉE PAR  
**UNICONGO**  
[www.unicongo.cg](http://www.unicongo.cg)

## PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

**Consolider la croissance dans un cadre concerté**

01



L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, respectivement les 20 et 22 décembre 2025, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026, marquant une étape importante dans la préparation de l'exercice budgétaire à venir. Le texte adopté prévoit un budget de **2 550,54 milliards FCFA de recettes** pour **2 320,17 milliards FCFA de dépenses**, dégageant un **excédent budgétaire de 230,37 milliards FCFA**. Le Projet de Loi de Finances repose sur **une croissance économique projetée à 3,6 % en 2026, contre 3,1 % en 2025**, dans un contexte d'inflation maîtrisée à 3 %, conforme aux critères de convergence de la CEMAC.

Les perspectives macroéconomiques présentées mettent en évidence une dynamique plus soutenue du **secteur hors pétrole**, attendu à 4,2 %, tandis que le secteur pétrolier affichera une croissance plus modérée de 1,2 %. Ces projections traduisent la volonté des autorités de consolider la trajectoire de diversification économique, tout en maintenant les équilibres budgétaires et macroéconomiques.

Au-delà des chiffres, l'adoption du PLF 2026 s'inscrit dans une **démarche de concertation renforcée** entre les pouvoirs publics et le secteur privé. À cet égard, le secteur privé salue l'initiative du **Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public**, qui, le 30 septembre 2025, avait convié les organisations patronales, dont UNICONGO, à participer aux échanges préparatoires autour du projet de loi. Cette approche marque une évolution notable dans la méthode d'élaboration budgétaire, en reconnaissant le rôle du secteur privé comme acteur clé de la croissance, de l'investissement et de l'élargissement de l'assiette fiscale.

Dans ce cadre, UNICONGO avait formulé plusieurs **propositions structurantes**, visant à améliorer l'environnement fiscal et la sécurité juridique des entreprises. Ces propositions ont notamment porté sur la mise en place d'un **Livre de Procédure Fiscale**, destiné à renforcer la transparence et la prévisibilité des contrôles, ainsi que sur l'amélioration de la lisibilité des dispositions fiscales à travers des mécanismes d'échanges institutionnels plus clairs avec l'administration.

Le secteur privé avait également formulé des recommandations relatives à la réforme des **contrôles fiscaux, des pénalités et des procédures contentieuses**, afin de garantir un équilibre entre l'efficacité du recouvrement et le respect des droits des contribuables.

D'autres propositions concernaient l'Impôt sur les Sociétés, les prix de transfert, le régime de l'IS forfaitaire, ainsi que des ajustements touchant la Taxe Spéciale sur les Sociétés (TSS), l'IRVM, les droits d'enregistrement, la TVA, les droits d'accises et les cotisations sociales.

Des préoccupations spécifiques avaient été exprimées concernant le secteur du numérique, notamment face aux dispositions du projet de Loi de finances envisageant **une taxation fondée sur les volumes de données (gigabits) ou sur les kilomètres de réseau**. À cela s'ajoutent la hausse projetée de la **Redevance de gestion des réseaux ouverts au public (RG)**, qui passerait de 4 % à 6 % du chiffre d'affaires, ainsi que **l'introduction de droits d'accises de 5 %** sur les services de téléphonie et d'Internet, assimilés à des produits de consommation non essentiels.

À cet effet, lors de l'audition de la fédération TIC par la Commission EcoFin de l'Assemblée nationale, le mercredi 26 novembre 2025, les acteurs du secteur ont alerté les parlementaires, soulignant que de telles mesures risqueraient de constituer un véritable goulot d'étranglement pour la compétitivité du secteur, à l'instar de ce qui a été observé dans le secteur du transport.

A l'issue de l'adoption du PLF 2026, le secteur privé demeure **attentif à la suite du processus**, notamment aux discussions et ajustements qui pourraient intervenir lors de la mise en œuvre. UNICONGO réaffirme sa disponibilité à poursuivre ce dialogue constructif, dans l'intérêt d'un cadre fiscal plus lisible, plus compétitif et favorable à l'investissement et à la croissance durable du Congo.

## CAMU

**Entre ambition sociale et réalités opérationnelles**

02



### Une ambition sociale largement partagée

La mise en place de la Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU) constitue sans conteste l'un des projets sociaux les plus ambitieux engagés par l'Etat congolais ces dernières années. Son objectif est clair et largement partagé : **garantir un accès minimal aux soins de santé à l'ensemble de la population, en particulier aux catégories aujourd'hui peu ou mal couvertes par les mécanismes existants**.

À la fin de l'année 2025, après plusieurs années de préparation, de déploiement progressif et d'ajustements successifs, il apparaît toutefois nécessaire de dresser un bilan lucide de l'état réel d'avancement du dispositif. Ce bilan repose à la fois sur l'analyse des textes en vigueur, sur les données opérationnelles disponibles et sur les constats issus du terrain.

### Un cadre juridique posé mais encore incomplet

Sur le plan juridique, les fondations du régime sont bien posées. Les lois structurantes ont été adoptées et plusieurs décrets essentiels sont entrés en vigueur, notamment ceux relatifs à l'affiliation, à l'immatriculation et aux taux de cotisation applicables aux différentes catégories d'assurés. Ces textes ont permis d'asseoir l'existence légale de la CAMU et d'en définir les principes généraux.

Cependant, le cadre réglementaire demeure largement incomplet. Sur les 26 textes d'application nécessaires au fonctionnement intégral du régime, 20 restent en attente de publication. Or ces textes portent sur des éléments centraux du dispositif : **définition du panier de soins, fixation du ticket modérateur, modalités de conventionnement des formations sanitaires, règles de contrôle médical, prise en charge des populations vulnérables ou encore articulation avec les assurances complémentaires privées.** Cette situation entretient une incertitude persistante et maintient la CAMU dans une configuration transitoire.

### Un conventionnement engagé mais une opérationnalité inégale

Sur le terrain, **les enquêtes menées fin 2025 par UNICONGO** auprès des formations sanitaires de Brazzaville et de Pointe-Noire montrent une dynamique réelle de conventionnement. **Près de 80 % des structures interrogées déclarent être conventionnées avec la CAMU.**

Ce chiffre, encourageant en apparence, **ne reflète toutefois pas pleinement le niveau réel d'opérationnalité du dispositif.** Une part significative des structures conventionnées ne dispose pas de l'ensemble des équipements requis ou signale des matériels partiellement ou totalement non fonctionnels. L'utilisation effective des outils CAMU, facturiers, procédures standardisées, systèmes informatiques, reste hétérogène, fragilisant la chaîne de prise en charge.

### Des délais de remboursement qui pourraient fragiliser le système

La question des remboursements constitue l'un des principaux points de fragilité du dispositif. Un certain nombre de formations sanitaires indique ne pas être remboursé dans les délais attendus, voire de l'absence totale de versement à ce jour.

Ces retards ont des effets directs sur le comportement des prestataires : **prudence accrue dans la prise en charge des patients CAMU, réticence à engager des dépenses sans visibilité financière et, dans certains cas, désengagement progressif du dispositif.** À terme, ces dysfonctionnements pourraient réduire l'offre de soins réellement accessible aux assurés.

### Une fréquentation des assurés encore très limitée

L'un des constats les plus préoccupants concerne la fréquentation effective des patients affiliés à la CAMU. Une proportion importante des structures conventionnées déclarent ne recevoir aucun patient CAMU, tandis que seules quelques-unes observent une fréquentation régulière. Cette faible fréquentation résulte de la lenteur de l'enrôlement, de l'indisponibilité des cartes biométriques, d'un déficit de communication et de la complexité des procédures dans les formations sanitaires.

### Une phase pilote qui se prolonge dans le temps

Lors du lancement de la CAMU, les syndicats du secteur pétrolier avaient obtenu que les entreprises et salariés de ce secteur ne soient pas intégrés à la phase pilote, précisément afin de laisser le temps au système d'être testé, ajusté et sécurisé avant toute généralisation.

Deux ans plus tard, il est difficile d'affirmer objectivement que la CAMU est pleinement sortie de cette phase expérimentale. Cadre réglementaire incomplet, équipements partiels, procédures instables, faible fréquentation et irrégularité des remboursements demeurent des caractéristiques typiques d'un dispositif en rodage.

### Un rôle moteur de l'État encore insuffisamment assumé

Un régime d'assurance maladie universelle repose par nature sur un engagement fort de l'État, à la fois comme employeur, financeur et garant de l'universalité du système. Or, à ce stade, plusieurs engagements structurants n'ont pas encore été traduits en actes.

Les fonctionnaires et les retraités ne sont pas encore entrés dans le système. Aucune entreprise publique n'a intégré effectivement la CAMU durant sa phase de pilotage, alors même que ces entités relèvent directement de la responsabilité de l'État employeur.

Par ailleurs, la prise en charge des populations vulnérables devait être assurée par un financement public dédié, notamment via la taxe de solidarité de 0,5 % sur les salaires supérieurs à 500 000 FCFA, collectée depuis janvier 2021. À ce jour, ce mécanisme n'a pas permis une intégration visible et structurée de ces populations. Les financements d'amorçage annoncés n'ont pas fait l'objet d'une mobilisation effective.

### Un système d'information encore perfectible

Des progrès ont été réalisés dans la mise en place du système d'information de la CAMU, avec l'élaboration de cahiers des charges, le développement de modules métiers et l'acquisition d'équipements.

Néanmoins, certaines briques critiques restent inachevées : **biométrie pleinement fonctionnelle, authentification effective des assurés, portails dédiés aux assurés et aux prestataires, fonctionnement en mode hors connexion.** Or, la fiabilité du système d'information conditionne directement la maîtrise financière, la lutte contre la fraude et la qualité du service rendu.

### Une équation financière encore fragile

Le modèle économique de la CAMU demeure marqué par une forte asymétrie. À ce stade, le financement du projet repose largement sur un partenaire privé, tandis que les subventions publiques prévues n'ont pas été effectivement mobilisées.

Parallèlement, la montée en charge du régime s'appuie sur un nombre limité de cotisants du secteur privé, alors que la majorité des bénéficiaires projetés relèvent de catégories dépendant directement ou indirectement du budget de l'État. Cette configuration interroge la soutenabilité financière du dispositif à moyen terme.

## Consolider avant de généraliser

Le constat est clair : la CAMU est engagée, mais elle n'est pas encore stabilisée. Les avancées sont réelles, mais insuffisantes pour garantir un fonctionnement fluide, lisible et durable.

Pour UNICONGO, **il ne s'agit pas de remettre en cause le principe de la couverture maladie universelle, qui constitue un objectif social majeur, mais d'en souligner les conditions de réussite.** Celles-ci passent par la finalisation rapide du cadre réglementaire, la sécurisation opérationnelle des formations sanitaires, la fiabilisation des mécanismes de remboursement, une communication massive et pédagogique auprès des populations et une trajectoire financière claire et soutenable.

**La CAMU peut devenir un pilier de la cohésion sociale et de la stabilité économique.** Mais cela suppose une approche progressive, techniquement maîtrisée et pleinement assumée.

À défaut, la confiance des assurés, l'équilibre des entreprises et la crédibilité même du dispositif pourraient être fragilisés.

## RÉUNION DU CNEF

### Une économie en mutation sous contraintes

03



Le Comité National Économique et Financier (CNEF) s'est réuni le 8 décembre à Brazzaville **dans un contexte économique marqué par des signaux de stabilisation progressive, mais aussi par la persistance de déséquilibres structurels profonds.** Cette session, à laquelle UNICONGO a pris part à travers la participation de son Président, a permis d'examiner de manière approfondie la conjoncture internationale et nationale, la situation des finances publiques, les évolutions monétaires et financières, ainsi que les perspectives économiques à court et moyen terme.

**Pour le secteur privé, ces travaux constituent un cadre de référence essentiel.** Ils permettent d'éclairer les arbitrages économiques à venir, de mieux comprendre les contraintes macroéconomiques qui pèsent sur l'action publique, mais également d'identifier les marges de manœuvre existantes pour soutenir l'investissement productif, l'activité des entreprises et la création d'emplois.

### Un environnement international plus stable, mais toujours exposé aux risques

Selon la note de conjoncture présentée par la Banque des États de l'Afrique Centrale, **l'activité économique mondiale s'est stabilisée au deuxième trimestre 2025.**

La croissance mondiale est **projetée à 3,2 % en 2025 et 3,1 % en 2026, après 3,2 % en 2024.** Cette évolution s'explique notamment par le reflux progressif de **l'inflation mondiale, attendue à 4,1 % en 2025 contre 5,7 % en 2024**, ainsi que par un assouplissement graduel des politiques monétaires dans certaines économies avancées.

Toutefois, les risques demeurent élevés. **Les tensions géopolitiques persistantes**, les incertitudes commerciales, la volatilité des prix des matières premières et les fragilités sur certaines chaînes d'approvisionnement continuent de peser sur les perspectives économiques. Ces facteurs **affectent tout particulièrement les économies fortement dépendantes des exportations de produits de base**, à l'instar de celle du Congo.

### Une reprise de l'activité nationale portée par le secteur primaire

Sur le plan national, les analyses présentées au CNEF font état d'une amélioration de l'activité économique congolaise au deuxième trimestre 2025. **La croissance du PIB réel est projetée à +2,8 % en 2025, après +1,8 % en 2024.** Cette dynamique reste essentiellement portée par le secteur primaire, et plus particulièrement par les hydrocarbures.

**La production pétrolière a progressé de 4,9 % en variation trimestrielle, pour atteindre 24,7 millions de barils au T2-2025.** Dans le même temps, la production de gaz naturel a connu une hausse très marquée de 185,9 %, s'établissant à 74 188 milliers de m<sup>3</sup>, traduisant la montée en puissance des investissements engagés dans le secteur du gaz et du GNL.

Ces performances contrastent néanmoins avec celles d'autres segments de l'économie. Plusieurs branches industrielles et manufacturières demeurent pénalisées par des contraintes structurelles persistantes, notamment en matière d'énergie et de logistique, tandis que le secteur tertiaire affiche une croissance plus modérée, portée principalement par les services, les télécommunications et les transports.

### Pénuries d'énergie : un frein majeur à l'économie hors pétrole

Dans ce contexte, **UNICONGO avait, dès 2024 puis à nouveau en 2025, attiré l'attention sur l'impact particulièrement lourd des pénuries d'énergie** sur l'activité économique hors secteur pétrolier. Ces contraintes énergétiques ont affecté de manière significative la production, la compétitivité et la continuité des activités de nombreuses entreprises, en particulier dans l'industrie, l'agro-transformation, les services et le commerce.

À la suite de ces alertes formulées par le secteur privé, **le CNEF a décidé de lancer une enquête spécifique visant à mesurer de manière objective et documentée l'impact réel de ces pénuries sur le tissu économique.** Les termes de référence de cette enquête ont été présentés et discutés lors de la réunion du 8 décembre. **Les résultats de ce travail seront présentés lors de la prochaine réunion du CNEF**, prévue au cours du premier trimestre 2026, et devraient contribuer à objectiver le débat et à orienter les décisions publiques en matière de politique énergétique.

### Dette publique : une amélioration relative, mais une pression persistante sur l'économie réelle

La situation de la dette publique a constitué un point central des échanges.

À fin août 2025, l'encours total de la dette publique s'est établi à **8 418,9 milliards FCFA**, en légère baisse de 1,0 % en glissement annuel. Cette évolution résulte d'une diminution de la dette extérieure, ramenée à **3 120,2 milliards FCFA (-6,2 %)**, tandis que la dette intérieure a poursuivi sa progression pour atteindre **5 298,7 milliards FCFA (+2,3 %)**.

Le service de la dette publique s'est élevé à **1 491,8 milliards FCFA sur la période**. Si le service de la dette extérieure a **reculé de 28,2 %**, celui de la dette intérieure a **augmenté de 7,5 %**, accentuant les tensions sur la trésorerie de l'État et, par ricochet, sur l'économie réelle et les entreprises, notamment à travers l'accumulation d'arriérés intérieurs.

Malgré une amélioration progressive, **le ratio dette/PIB demeurerait autour de 82 % à fin 2025**, nettement au-dessus du **seuil communautaire de 70 %**, ce qui continue de limiter les marges budgétaires et la capacité de l'État à soutenir durablement l'activité économique.

#### Politique monétaire : un soutien réel, mais une transmission encore imparfaite

En 2025, la BEAC a maintenu une orientation monétaire accommodante afin de soutenir l'activité économique. Les taux directeurs sont restés inchangés, avec **un taux d'appel d'offres à 4,50 % et un taux de la facilité de prêt marginal à 6,00 %**.

Les opérations d'injection de liquidités ont été fortement renforcées. Le montant moyen des adjudications au titre des opérations principales d'injection de liquidités **a atteint 575,0 milliards FCFA en septembre 2025, contre 227,5 milliards FCFA un an plus tôt**. La masse monétaire a progressé de 8,0 %, pour s'établir à 3 189,4 milliards FCFA à fin août 2025.

Toutefois, le CNEF a relevé que cette liquidité accrue ne se traduit pas encore pleinement par un accès facilité au crédit pour les entreprises, en particulier les PME, malgré une progression du crédit intérieur de 8,3 %. **Les conditions de financement demeurent contraignantes pour une large partie du tissu productif**.

#### Balance des paiements : des équilibres externes encore fragiles

Sur le plan extérieur, le solde du compte courant s'est nettement dégradé en 2024, affichant un déficit de -900,6 milliards FCFA, contre -400,0 milliards FCFA en 2023. Cette tendance devrait se poursuivre en 2025, avec un déficit estimé à -980,9 milliards FCFA.

Malgré cette dégradation, **la balance des paiements globale devrait afficher un excédent projeté à 36,1 milliards FCFA (0,4 % du PIB)**, soutenu par les entrées de capitaux et les investissements directs étrangers, principalement concentrés dans le secteur extractif.

#### Des enseignements structurants pour le secteur privé

Les travaux du CNEF du 8 décembre mettent en évidence une économie congolaise engagée dans une phase de transition, dans laquelle les efforts de stabilisation macroéconomique progressent mais restent fragiles et fortement dépendants de facteurs exogènes.

La participation d'UNICONGO à cette session, à travers la représentation assurée par son Président, **s'inscrit dans une volonté affirmée de faire entendre la voix du secteur privé et de contribuer activement au dialogue économique national**.

Sur la base de ces analyses, **UNICONGO continuera de nourrir un plaidoyer structuré** en faveur d'un environnement des affaires plus compétitif, d'un apurement progressif des arriérés intérieurs, d'un meilleur accès au financement, d'une sécurisation de l'approvisionnement énergétique et d'une accélération effective de la diversification économique, conditions indispensables à une croissance durable et créatrice d'emplois.

#### ENTRÉE EN BOURSE DE BGFI HOLDING

*Un pas décisif vers la maturité de la BVMAC*

04



**La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC)** est appelée depuis sa création à jouer un rôle structurant dans le financement des économies de la zone CEMAC, par l'allocation efficace de l'épargne vers les entreprises et les projets porteurs de croissance. Pourtant, ce rôle est encore très limité : **le marché compte aujourd'hui un nombre restreint de sociétés cotées, une liquidité faible et une faible diversification des titres disponibles, particulièrement dans le compartiment actions**.

#### Un panel restreint d'entreprises cotées

À ce jour, six sociétés seulement étaient cotées sur la BVMAC, reflétant l'état embryonnaire du marché boursier régional. Parmi elles figurent des acteurs industriels et agroalimentaires tels que **SEMC, SAFACAM, SOCAPALM**, et des sociétés financières comme **La Régionale** et **La Bange** ainsi que **SCG-Ré** dans le secteur des assurances.

Cette liste, certes diversifiée par secteurs, reste très limitée en nombre et en taille, comparée aux autres places boursières africaines où plusieurs dizaines, voire centaines d'entreprises sont cotées.

#### L'entrée en bourse de la BGFI Holding : un tournant pour la BVMAC

Dans ce contexte, l'annonce de l'introduction en bourse de la BGFI Holding Corporation à la BVMAC constitue un événement majeur. Le groupe bancaire panafricain a décidé d'ouvrir environ **10 % de son capital au public** au travers d'une première offre publique (IPO), visant à lever près de **15,7 milliards de FCFA**, avec une fenêtre de souscription ouverte à partir de juillet 2025.

En effet, ce qui rend l'opération particulièrement significative, c'est le fait que **la BGFI deviendra la première multinationale originaire de la région CEMAC à être cotée sur la BVMAC**. En tant que premier grand groupe bancaire panafricain de la sous-région, avec un actif total approchant les 6 000 milliards de FCFA et des résultats financiers solides, sa cotation envoie un signal fort aux investisseurs et aux autres entreprises.

L'opération a néanmoins connu des aléas : **une suspension temporaire suite à des litiges d'actionnaires et des ajustements de gouvernance a retardé le processus**, mais les autorités de régulation ont finalement approuvé la reprise de l'opération en fin d'année 2025, ouvrant ainsi une nouvelle phase pour l'entreprise et pour la BVMAC.

### Une réussite du secteur privé dans une bourse encore timide

**La cotation de BGFI Holding est d'autant plus remarquable qu'elle reflète une réussite du secteur privé sous-régional**, prêt à s'aligner sur les normes internationales de gouvernance et à ouvrir son capital à un plus large éventail d'investisseurs, y compris institutionnels et particuliers. Cette opération met en lumière plusieurs éléments clés :

- La consolidation du rôle du secteur bancaire privé comme moteur d'intégration économique et de financement des activités productives.
- L'attractivité croissante des marchés boursiers africains pour les grandes entreprises privées désireuses de diversifier leurs sources de financement.
- L'envoi d'un signal positif aux autres entreprises régionales, dont les groupes camerounais CBC ou Zenith Insurance, qui envisagent également une cotation sur la BVMAC.

### Parallèle avec les tentatives d'entreprises parapubliques : cas de l'EEC

En revanche, les entreprises parapubliques congolaises et plus largement de la zone CEMAC ont montré peu de présence sur la BVMAC, malgré leur poids économique. Parmi elles, **des sociétés comme Énergie Électrique du Congo (EEC) n'ont pas réussi à être admises à la cote**, reflétant des contraintes structurelles :

- Des problématiques de gouvernance et de transparence financière, essentielles pour satisfaire les exigences d'un marché public.
- Une faible culture d'ouverture du capital vers l'investissement extérieur et la participation du public.
- Des contraintes réglementaires et institutionnelles internes, qui freinent l'engagement sur les marchés financiers régionaux.

Cette absence des parapubliques contraste avec la dynamique du secteur privé, qui, dans le cas de BGFI, affiche une gouvernance prête pour la transparence et l'élargissement de sa base d'actionnaires.

### Benchmark africain : le cas de la BRVM et d'autres bourses africaines

Pour mieux mesurer l'importance de cette étape, il est utile de comparer la BVMAC à d'autres places boursières africaines.

### • BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières – UEMOA)

La BRVM, qui sert huit pays de l'Afrique de l'Ouest, est un exemple édifiant d'intégration boursière réussie, celle-ci **compte 48 sociétés cotées, une capitalisation actions de 13,148 milliards de FCFA et un marché obligataire s'élevant à 11,434 milliards en fin d'année 2025**.

La BRVM illustre comment un marché intégré et dynamique peut devenir un outil de financement puissant pour les entreprises privées comme publiques, permettant des levées de fonds structurantes et facilitant la circulation des capitaux dans toute une région.

### • Autres bourses africaines

En Afrique australe et orientale, des marchés comme le **Johannesburg Stock Exchange (JSE)** ou le **Nairobi Securities Exchange (NSE)** présentent des niveaux de développement plus avancés, avec des centaines de sociétés cotées, une grande diversité de secteurs représentés, ainsi que des produits financiers variés (actions, obligations, dérivés).

Ces exemples montrent que la BVMAC a encore une marge de progression significative en termes de profondeur, d'attractivité et de liquidité.

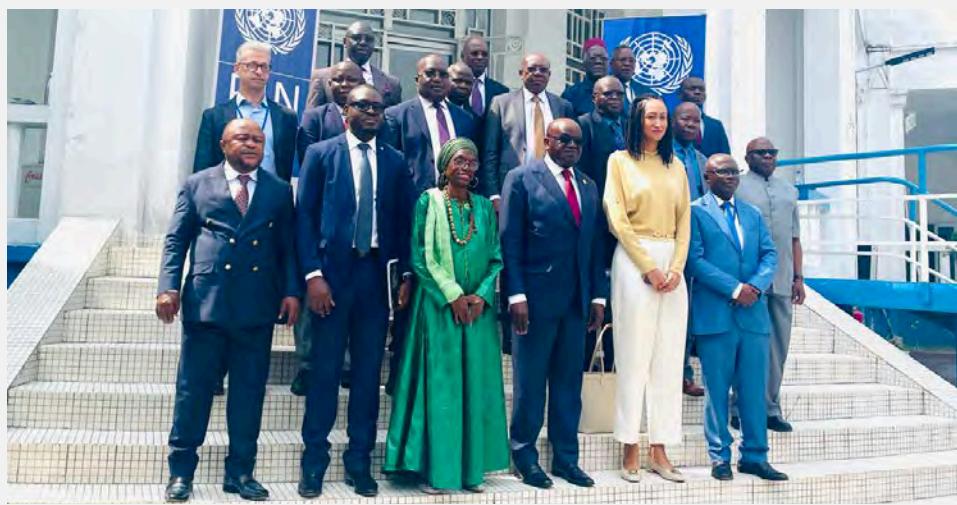
### Pourquoi l'entrée en bourse de la BGFI est stratégique pour la BVMAC ?

L'introduction en bourse de la BGFI Holding représente un point d'inflexion potentiel pour la BVMAC, avec plusieurs implications positives :

- Renforcement de la liquidité du marché, grâce à l'intégration d'un émetteur de grande taille.
- Valorisation de la BVMAC comme plateforme viable de financement régional.
- Inspiration pour d'autres entreprises privées à franchir le pas vers la cotation publique.
- Renforcement de la gouvernance d'entreprise, en alignant les standards régionaux sur les meilleures pratiques internationales.

Cela dit, cette entrée en bourse constitue une réussite majeure du secteur privé en Afrique centrale, illustrant la capacité d'une grande entreprise régionale à mobiliser l'épargne publique pour soutenir sa croissance future. Cette opération, contrairement aux tentatives avortées ou inexistantes des entreprises parapubliques comme l'EEC, met en lumière l'importance de structures de gouvernance solides et d'une stratégie de financement ouverte. Comparée à des marchés africains plus matures, comme la BRVM ou certaines autres bourses du continent, la BVMAC reste encore à un stade embryonnaire, tant en termes de liquidité que de profondeur des transactions.

L'arrivée de la **BGFI constitue toutefois une impulsion significative**, capable de stimuler la dynamique du marché et d'attirer de nouveaux acteurs. Si cette initiative est suivie par d'autres succès et par une consolidation des mécanismes de gouvernance et de transparence, **la BVMAC pourrait devenir un levier stratégique pour l'intégration des marchés financiers en Afrique centrale**, tout en offrant aux entreprises régionales une source de financement fiable et structurante, complémentaire aux instruments bancaires traditionnels.



UNICONGO avait pris part, le lundi 1er décembre 2025, à un déjeuner de haut niveau **consacré à l'accès à l'électricité au Congo**, un levier clé dont le développement économique est tributaire et un facteur essentiel à l'émergence d'opportunités d'investissement pour le secteur privé.

Cette rencontre avait réuni **le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, le PNUD, UNICONGO** ainsi que d'autres partenaires techniques autour des enjeux liés à l'accès universel à une énergie durable, fiable et abordable.

En effet, **le déficit d'accès à l'électricité demeure l'un des principaux freins au développement du secteur privé congolais**. Pour de nombreuses entreprises, les coupures récurrentes les contraignent au recours permanent à des groupes électrogènes, tandis que l'insuffisance de couverture électrique et le coût élevé de l'énergie constituent des contraintes majeures à la compétitivité, à l'industrialisation et à la création d'emplois. En milieu rural, l'absence quasi totale d'électricité limite fortement l'implantation d'activités économiques structurantes, l'éclosion des activités minières et accentue les inégalités territoriales.

C'est dans cette perspective que s'est tenue cette réunion avec pour mission la présentation du **Projet d'Électrification des Zones Rurales (PEZOR)**, qui vise à électrifier les localités de plus de 1000 habitants. Il s'agit notamment de développer des mini-réseaux et des centrales d'énergies renouvelables afin d'électrifier les zones rurales **à fort potentiel industriel, minier, agricole et touristique**, de contribuer à la modernisation du réseau électrique national à travers des mécanismes de concession ainsi que des solutions de stockage, de digitalisation, et de valoriser la biomasse et les déchets agricoles dans le cadre de projets de cogénération à fort impact local.

Cela d'autant plus que le Congo dispose d'un potentiel énergétique exceptionnel encore largement sous-exploité, susceptible de transformer ce défi en véritable opportunité d'investissement. Le pays bénéficie d'un potentiel hydroélectrique estimé à plus de **27 000 MW**, dont à peine **1 %** est actuellement valorisé. Il dispose également d'un gisement solaire moyen supérieur à **4,2 kWh/m²/jour**, particulièrement favorable dans les zones centrales et septentrionales.

Si l'intérêt du secteur privé est réel, les entreprises ont souligné la nécessité de garanties institutionnelles solides, notamment en matière de gouvernance, de cadre réglementaire et de sécurisation des investissements, pour permettre un engagement durable et à grande échelle.

À travers cette participation, UNICONGO réaffirme son engagement en faveur d'un partenariat public-privé structuré, faisant de l'accès à l'électricité un levier essentiel de croissance économique et d'industrialisation au Congo.

## VENDREDIS DE CARREFOUR

### Pour une intégration économique réaliste



Les 4 et 5 décembre 2025, la 30e édition des Vendredis de Carrefour a offert un cadre de réflexion privilégié autour du thème : **contenu local et marché domestique : que faire, comment faire, avec qui faire, seul ou ensemble ?**

Réunissant des représentants de l'État, notamment des ministères des Hydrocarbures, des PME et de l'Industrie, UNICONGO, des chefs d'entreprise, ainsi que des experts nationaux et internationaux et des praticiens de terrain, cette rencontre s'inscrivait dans une dynamique de dialogue stratégique sur l'avenir du modèle économique du Congo.

À travers les échanges, un constat partagé s'est imposé : **le local content ne peut être abordé comme une réponse simple à des défis structurels complexes**. Loin d'une approche uniforme ou dogmatique, les discussions ont mis en évidence la nécessité de concevoir des politiques publiques équilibrées, capables de renforcer l'intégration nationale tout en préservant la compétitivité des activités économiques et l'attractivité de l'investissement. Le local content apparaît ainsi comme un **outil de transformation**, et non comme une finalité en soi.

Dans son discours, le Président d'UNICONGO M. Michel Djombo a mis de l'accent sur la **nécessité d'une approche progressive et réaliste**. Plutôt qu'un dispositif maximaliste, il a plaidé pour un cadre structuré, fondé sur l'existant et orienté vers la montée en compétences graduelle des entreprises locales. Cette progressivité est apparue comme une condition essentielle pour permettre aux acteurs nationaux de se renforcer durablement, sans perturber les équilibres économiques.

Les discussions ont également mis en lumière l'importance d'un cadre réglementaire clair et prévisible. La lisibilité des règles, la définition précise des niveaux d'intégration locale, les procédures de certification, ainsi que les mécanismes d'évaluation ont été identifiés comme des prérequis indispensables à la confiance des investisseurs. La stabilité et la cohérence des politiques publiques demeurent des leviers majeurs pour soutenir l'engagement du secteur privé.

Un autre axe fort des échanges a concerné la responsabilité des entreprises locales dans la réussite du local content. Loin d'une logique de protection, le dispositif suppose une exigence accrue en matière de gouvernance, de qualité, de respect des standards internationaux et de formation. Le renforcement des capacités, les partenariats et l'accès à l'information ont été évoqués comme des facteurs clés de compétitivité.

À cette occasion, UNICONGO a toutefois déploré ne pas avoir été associée aux discussions ayant conduit à l'élaboration de la loi sur le contenu local, rappelant l'importance d'un dialogue inclusif et structuré avec le secteur privé pour garantir l'efficacité et l'appropriation des réformes.

Enfin, la réflexion a dépassé le cadre du secteur pétrolier, traditionnellement associé au local content. Les participants ont souligné la nécessité d'élargir cette approche à d'autres secteurs stratégiques, tels que l'énergie, l'agriculture, la logistique, le numérique et les services. Le local content est ainsi apparu comme un **levier de diversification économique**, capable de préparer l'économie congolaise à l'après-pétrole.

## RÉFORME DU MARCHÉ DE L'EMPLOI UNICONGO et l'ACPE renforcent le dialogue

07



Dans le cadre de ses sessions de vulgarisation à l'intention de ses adhérents, UNICONGO a organisé, le vendredi 19 décembre 2025, une rencontre stratégique avec l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE). Conduite par son Directeur général, M. Jean Pinda Niangoula, la délégation de l'ACPE a échangé avec les entreprises autour des enjeux majeurs du recrutement, de la digitalisation des procédures et de la modernisation du marché de l'emploi au Congo.

Tenue en format hybride, cette réunion a réuni dirigeants d'entreprises, responsables des ressources humaines et services administratifs concernés, dans un contexte marqué par de fortes attentes du secteur privé en matière d'efficacité, de transparence et de sécurité juridique.

Dès l'ouverture des échanges, les entreprises ont exprimé leurs préoccupations face aux difficultés persistantes dans les démarches de recrutement : lourdeur des procédures, lenteurs administratives, manque de lisibilité des règles et dysfonctionnements récurrents. Autant de contraintes qui, selon les participants, freinent la création d'emplois et pèsent sur la compétitivité des entreprises.

En réponse, les responsables de l'ACPE ont dressé un diagnostic sans complaisance. À leur arrivée, il y a environ un an et demi, le système de gestion de l'emploi reposait encore

largement sur des procédures manuelles, fragmentées et propices aux pratiques informelles. La réforme engagée vise ainsi à assainir et moderniser le secteur, à travers la simplification des démarches, la réduction des délais et la digitalisation intégrale des services.

Au cœur de cette transformation figure la plateforme numérique de l'emploi, présentée comme l'outil central du nouveau dispositif. Elle permet la création de comptes pour les entreprises et les demandeurs d'emploi, la publication gratuite des offres, la présélection automatisée des candidats, le suivi des recrutements et l'enregistrement des contrats de travail. **Depuis 2024, l'inscription sur cette plateforme devient progressivement obligatoire, afin de garantir la traçabilité des recrutements et de mettre fin aux circuits parallèles.**

L'ACPE a également détaillé le nouveau processus de recrutement. Après publication, les offres sont analysées et validées dans un délai moyen de 24 à 48 heures, avant qu'un système de « matching » ne propose à l'entreprise des profils correspondant aux besoins exprimés. **Les entreprises conservent toutefois la liberté de recruter par leurs propres canaux, sous réserve de l'enregistrement des candidats retenus dans la base nationale.**

La question de l'obligation de publication des offres a fait l'objet d'échanges approfondis. Une période transitoire est prévue jusqu'au 1er janvier 2026, sans sanctions financières. Au-delà, tout recrutement non publié sur la plateforme ne sera plus traité administrativement, l'objectif étant la centralisation de l'information et la production de données fiables sur l'emploi.

Les discussions ont également porté sur le recrutement des travailleurs expatriés, autorisé uniquement en l'absence de compétences nationales disponibles. Les procédures, en cours de dématérialisation, devraient voir leurs délais considérablement réduits.

**Enfin, l'ACPE a reconnu l'existence de dossiers bloqués et de retards accumulés, imputables à l'ancien système.** Des mécanismes de régularisation ont été proposés aux entreprises concernées.

À l'issue de la rencontre, Unicongo et l'ACPE ont réaffirmé leur volonté commune de renforcer le dialogue privé-public, condition essentielle à la réussite des réformes et au soutien durable de la création d'emplois au Congo.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN AFRIQUE L'OAPI, au cœur de la dynamique d'innovation

08

A l'occasion de la tenue de son Conseil d'Administration, l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) a réuni à Brazzaville des acteurs internationaux clés pour réfléchir au rôle stratégique de la propriété intellectuelle et de l'innovation dans le développement économique du continent.

Pour ses 17 États membres, l'OAPI constitue un pilier majeur de modernisation économique, en harmonisant les législations, en facilitant le dépôt des droits de propriété intellectuelle et en soutenant le développement technologique.

Les enjeux sont considérables : alors que l'Afrique représente près de 18 % de la population mondiale, elle ne compte que



0,5 % des demandes mondiales de brevets déposées chaque année. À titre de comparaison, l'Union européenne en représente environ 22 %, et l'Amérique du Nord plus de 25 %.

Cette faible intégration de l'innovation formelle dans les économies africaines reflète une réalité plus profonde : **accès limité aux financements**, faible intensité de R&D (moins de 0,5 % du PIB en moyenne contre 2,2 % au niveau mondial), infrastructures insuffisantes et capital humain encore en construction. Pourtant, le potentiel existe : **près de 60 % des Africains ont moins de 25 ans, constituant un vivier entrepreneurial remarquable si les outils adéquats sont mis à disposition.**

C'est dans cette perspective qu'un panel de haut niveau a été organisé la veille du Conseil d'Administration, rassemblant plusieurs institutions internationales :

- **Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)**, agence spécialisée des Nations unies ;
- **African Regional Intellectual Property Organization (ARIPO)**, organisation sœur de l'OAPI, couvrant l'Afrique anglophone ;
- **Japan Patent Office (JPO)**, office japonais des brevets ;
- **Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (OPIC)** ;
- **International Trademark Association (INTA)**, principale association mondiale dédiée aux marques.

UNICONGO y a participé, **apportant la voix du secteur privé congolais sur les défis rencontrés par les entreprises innovantes**. Les échanges ont souligné que la propriété intellectuelle n'est pas un outil technique réservé aux grandes entreprises : elle constitue un accélérateur de compétitivité, un élément clé de sécurisation des investissements et un levier d'intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

Le Conseil d'Administration, **présidé par Monsieur le Ministre Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes**, Ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé du Congo, a marqué un tournant institutionnel important. À l'issue de son mandat, **le Ministre a officiellement transmis la présidence du CA à la Côte d'Ivoire**, renforçant ainsi la continuité de la coopération régionale en matière de propriété intellectuelle.

UNICONGO salue le leadership de l'OAPI et réaffirme son engagement à promouvoir un écosystème national et régional favorable à l'innovation, à l'entrepreneuriat et à la compétitivité des entreprises africaines.

## FORMATION GERME

### Vingt formateurs officiellement certifiés

09



Après plusieurs semaines de formation intensive, les participants ont mis en application leurs acquis à travers **une mission de terrain menée au sud du pays, à Mindouli**. Cette phase pratique, essentielle au programme, visait à confronter les connaissances théoriques aux réalités du terrain et aux besoins spécifiques des producteurs agricoles locaux.

Répartis en groupes de quatre, les conseillers ont accompagné et formé **100 petits producteurs** pendant six jours, en leur transmettant des méthodes de gestion, d'organisation et de structuration adaptées au contexte agricole local. Cette démarche a permis de renforcer les capacités des producteurs tout en favorisant une appropriation durable des outils proposés.

### Une première reconnaissance au plus près des bénéficiaires

À l'issue de cette mission, une première cérémonie de remise d'attestations s'est tenue à Mindouli, en présence des autorités locales, du Bureau international du Travail (BIT) et des représentants du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Cette étape symbolique a mis en lumière l'impact immédiat du programme sur le développement du secteur agricole et sur le renforcement des compétences locales.

Conformément au programme initial, **le mardi 23 décembre, les 20 conseillers formés ont été officiellement certifiés formateurs GERME du BIT**. La cérémonie s'est déroulée en présence de personnalités de premier plan, notamment Madame la Coordinatrice du BIT, Madame la Secrétaire générale d'UNICONGO, Monsieur le Représentant pays de la BAD et Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC.

Les intervenants ont salué la qualité du parcours suivi par les participants ainsi que la valeur ajoutée significative de cette formation pour le secteur agricole et, plus largement, pour le tissu entrepreneurial national. Les formateurs certifiés ont illustré, par leurs témoignages, l'impact concret du programme GERME sur les producteurs et son rôle clé pour le développement agricole et entrepreneurial.

### Un engagement durable pour le renforcement des capacités nationales

La formation GERME a permis aux conseillers de s'approprier des outils pratiques et des méthodes pédagogiques innovantes, renforçant ainsi leur capacité à accompagner efficacement les entreprises et producteurs locaux. Cette initiative témoigne de l'engagement conjoint d'UNICONGO et du BIT à bâtir un réseau de professionnels qualifiés, capables de générer un impact durable sur l'économie congolaise.

# ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

## RÉGLEMENTATION DES CHANGES CEMAC

*Un remède devenu une contrainte structurelle*

10



Depuis la fin des années 2000, la zone CEMAC s'est dotée d'un cadre réglementaire visant à encadrer strictement la gestion des devises. **Le règlement communautaire relatif aux changes, adopté en 2009**, fixe les règles applicables à la tenue des comptes en devises, à l'ouverture de comptes offshore, au rapatriement des recettes d'exportation, au logement dans la sous-région des fonds de réhabilitation des sites miniers, à la centralisation des réserves de change par la BEAC et à la gestion des transferts hors de la zone monétaire.

L'objectif initial de cette réglementation est légitime : **préserver la stabilité du FCFA et garantir la disponibilité de devises dans une sous-région structurellement dépendante des importations.**

### Une sous-région structurellement importatrice

Les pays de la CEMAC importent la majorité des biens qu'ils consomment. Dans plusieurs économies de la zone, les importations représentent **entre 35 % et 50 % du PIB**, couvrant aussi bien les produits alimentaires, les biens manufacturés que les intrants industriels et énergétiques. Hors hydrocarbures, la balance commerciale est structurellement déficitaire, **avec un déficit non pétrolier estimé avant 2014 à plus de 10 % du PIB régional.**

Cette situation rend la zone extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs, en particulier à la volatilité des prix des matières premières qui constituent l'essentiel des recettes d'exportation.

### 2018 : quand la réglementation devient une urgence vitale

Bien que le texte ait été adopté en 2009, son application est restée largement théorique pendant près d'une décennie. La situation bascule entre 2016 et 2018, à la suite de la chute prolongée des cours du pétrole et des matières premières.

À cette période, les réserves de change de la CEMAC atteignent un niveau critique, couvrant moins de deux mois d'importations, parfois évalué à quelques semaines seulement. Le risque d'une dévaluation du FCFA devient réel et largement débattu.

Face à ce danger systémique, la BEAC met les États devant leurs responsabilités.

Elle conditionne la stabilité monétaire, ainsi que l'appui des partenaires internationaux, à l'application stricte de la réglementation des changes. **À partir de 2018, le texte est donc appliqué avec une rigueur extrême.**

### Pourquoi l'absence de devises est un risque majeur

Une pénurie de devises signifie l'impossibilité de payer les importations essentielles : carburants, médicaments, équipements industriels, pièces de rechange, intrants agricoles. Les conséquences sont immédiates : pénuries, inflation importée, ralentissement de l'activité économique, dégradation de la crédibilité financière et, à terme, remise en cause de la parité monétaire.

Dans un régime de change fixe, **la perte de réserves est un signal d'alerte critique**. La réglementation des changes devient alors un outil de survie monétaire.

### Une mise en œuvre brutale aux effets économiques lourds

L'application effective de la réglementation à partir de 2018 s'est toutefois accompagnée de difficultés majeures. Les banques commerciales ont dû revoir en profondeur leurs dispositifs de conformité, de contrôle documentaire et de reporting à la BEAC. **Cette transition, mal anticipée, a entraîné des lenteurs importantes, allant jusqu'à des quasi-bloquages des transferts pendant plusieurs mois.**

Aujourd'hui encore, malgré une meilleure appropriation du cadre, les délais restent excessifs. **Les paiements liés aux importations prennent en moyenne 6 à 8 semaines**, tandis que les rapatriements de dividendes dépassent fréquemment 6 mois, nécessitant une validation du siège de la BEAC à Yaoundé. Les investissements hors zone sont devenus marginaux, placés au bas de la hiérarchie des motifs de transferts et soumis à des procédures longues et dissuasives.

### Une rigueur qui pénalise le secteur formel

Si le secteur privé formel applique désormais la réglementation avec discipline, la rigueur des contrôles atteint un niveau tel qu'elle crée des blocages difficilement justifiables économiquement. Les processus de vérification, d'une extrême complexité, semblent parfois viser davantage à ralentir artificiellement les flux sortants qu'à contrôler leur légitimité réelle.

Cette situation dégrade la compétitivité des entreprises locales et affecte la perception de l'ensemble de la zone CEMAC par les partenaires étrangers.

### Un exemple concret : le secteur du transport aérien

Les effets pervers de cette application rigide sont particulièrement visibles dans le transport aérien. Selon l'Association du transport aérien international (IATA), **environ 179 millions de dollars, soit près de 101 milliards de FCFA, de recettes appartenant aux compagnies aériennes sont actuellement bloqués dans la zone CEMAC**, faute de pouvoir être rapatriés dans des délais raisonnables.

À l'échelle mondiale, l'IATA estime à 1,2 milliard de dollars le montant total des fonds des compagnies aériennes immobilisés, dont 93 % en Afrique et au Moyen-Orient.

La CEMAC figurant parmi les zones les plus affectées, l'organisation met en cause les lenteurs des procédures de validation imposées par la BEAC, à l'origine d'arriérés récurrents.

L'IATA avertit que ces blocages pourraient conduire à des réductions de fréquences, voire à des suspensions de lignes, menaçant la connectivité aérienne de l'Afrique centrale, pourtant vitale pour les échanges économiques et l'intégration régionale. Comme l'a rappelé son directeur général, **Willie Walsh**, « **les transporteurs ne peuvent pas fonctionner durablement si leurs revenus restent bloqués pendant des mois** ».

### Le paradoxe de l'informel

Plus préoccupant encore, cette rigueur ne s'applique pas uniformément. Selon la BEAC, **près de 75 % des sorties de devises hors de la zone** ne seraient pas justifiées par des opérations économiques réelles.

Des sociétés éphémères se créent le temps d'opérations de transfert, obtiennent la documentation requise, exécutent leurs opérations puis disparaissent. Elles alimentent des systèmes de compensation illégaux dans lesquels des acteurs économiques, personnes physiques ou morales, remettent des espèces à des intermédiaires chargés d'exécuter des paiements hors zone. **Ainsi, l'économie formelle est pénalisée, tandis que l'informel prospère.**

### Le cas spécifique du secteur pétrolier

Le secteur pétrolier illustre également les limites du dispositif. Ces entreprises réalisent une grande partie de leurs dépenses à l'étranger. L'obligation de rapatrier l'intégralité des revenus puis de régler les fournisseurs offshore depuis les banques locales génère des coûts élevés : doubles frais de change et de transfert.

Depuis 2018, les opérateurs pétroliers plaident pour un assouplissement. **La BEAC a concédé la possibilité de conserver jusqu'à 30 % des revenus** à l'étranger pour couvrir certaines dépenses d'exploitation, reconnaissant implicitement les contraintes opérationnelles du système.

### Une réglementation nécessaire, mais insuffisante

**L'application stricte de la réglementation des changes était indispensable pour éviter une dévaluation du FCFA au plus fort de la crise de 2014–2018.** Mais plusieurs années plus tard, l'absence d'assouplissement ou de mécanismes de flexibilité adaptés pose problème.

Des délais excessifs génèrent mécaniquement des contournements. Aujourd'hui, les entreprises formelles peinent à payer leurs fournisseurs dans des délais acceptables. **Les crédits à l'importation sont devenus quasi inopérants, les fournisseurs exigeant des avances, voire le paiement intégral avant expédition.** Même les crédits documentaires perdent leur efficacité lorsque les virements sont exécutés hors délai contractuel.

### La vraie question : la balance commerciale

Si la réglementation des changes limite théoriquement les sorties de devises, elle ne traite pas la cause du problème.

Cette cause, régulièrement évoquée lors des réunions des Comités Nationaux Économiques et Financiers, auxquelles participe UNICONGO : **le déséquilibre structurel de la balance commerciale de la CEMAC.**

**La seule réponse durable réside dans la diversification économique, en particulier par le développement d'industries de substitution aux importations.** Tant que cette transformation structurelle ne sera pas engagée de manière volontariste, la pression sur les devises persistera et la réglementation des changes, aussi rigoureuse soit-elle, continuera d'asphyxier l'économie formelle sans résoudre le problème de fond.

## FORMATION PROFESSIONNELLE

### Enjeux, dispositifs et perspectives pour le Congo

11



La formation professionnelle et technique occupe aujourd'hui une place stratégique dans le développement économique du Congo. **Face à un marché du travail en pleine mutation, à la fois exigeant en compétences pratiques et confronté à une pénurie persistante de profils qualifiés**, les dispositifs de formation qualifiante apparaissent plus que jamais comme des leviers essentiels pour améliorer l'employabilité des jeunes, soutenir la compétitivité des entreprises et accompagner les transformations sectorielles en cours.

Dans ce contexte, UNICONGO, en tant que principale organisation patronale du pays, affirme sa volonté de jouer un rôle structurant dans le rapprochement entre **les besoins réels des entreprises et l'offre de formation**, en soutenant des initiatives de formation professionnelle ancrées dans les réalités économiques nationales.

Plusieurs acteurs majeurs comme le **CEFA, UCAC-Icam, IECD, et ESSOR** œuvrent déjà activement à la structuration d'un écosystème de formation plus performant, en lien étroit avec le secteur privé et les organisations professionnelles.

### Un paysage de formation en structuration

Au Congo, les Centres d'Éducation, de Formation et d'Apprentissage (CEFA) occupent une place centrale dans l'offre de formation technique et professionnelle. Ces centres, soutenus notamment par la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Pointe-Noire (CCIAM-PNR), **proposent des parcours fondés sur l'alternance, combinant apprentissages pratiques et immersion en entreprise.** Cette approche favorise une insertion professionnelle plus rapide et mieux adaptée aux attentes du marché.

Dans cette dynamique, UNICONGO souligne l'importance stratégique du **CEFA MMI**, qui s'est imposé comme un acteur clé de la formation aux métiers industriels. Alors que le programme ARCEFA arrive à son terme, **UNICONGO exprime sa volonté d'accompagner la réflexion autour de la pérennisation du CEFA MMI**, en lien avec les entreprises membres, les partenaires institutionnels et les acteurs techniques. L'objectif est de préserver les acquis, d'assurer la continuité des formations et de renforcer l'ancrage du centre dans le tissu économique local.

Par ailleurs, le CEFA s'apprête à franchir une nouvelle étape structurante avec **le lancement du baccalauréat professionnel, une première au Congo**. Ce diplôme, reconnu comme une voie d'excellence dans de nombreux pays, permettra de combler un vide important dans la chaîne de qualification technique, entre le niveau brevet et l'enseignement supérieur, tout en valorisant les métiers techniques auprès des jeunes et de leurs familles.

### **UCAC-Icam : une formation d'excellence au service de l'industrie**

Le centre de formation professionnelle de l'UCAC-Icam constitue un autre pilier majeur de l'écosystème. Orienté vers les métiers industriels, la maintenance, l'ingénierie et la production, **il repose sur une pédagogie fondée sur le learning by doing**, plaçant les apprenants en situation réelle de travail.

**UNICONGO reconnaît pleinement la valeur ajoutée du dispositif UCAC-Icam**, qui répond de manière directe aux besoins en compétences des entreprises industrielles, du BTP, de l'énergie et des services techniques. À ce titre, **le patronat encourage le renforcement des partenariats entre les entreprises membres et le centre**, notamment en matière d'accueil de stagiaires, d'apprentissage, d'intervention de professionnels dans les cursus et de co-construction des contenus pédagogiques.

### **Le rôle complémentaire des acteurs d'appui à la formation**

L'IECD accompagne plusieurs centres de formation aux métiers techniques et manuels, notamment dans les filières de l'électricité, de la mécanique automobile, du froid et des métiers de service. **Son expertise contribue à l'amélioration de la qualité des enseignements**, à l'actualisation des curricula et à la professionnalisation des équipes pédagogiques.

L'ONG ESSOR joue également un rôle déterminant dans l'accès à la formation pour les publics vulnérables et pour les jeunes en recherche d'orientation. **Elle soutient des écoles et centres techniques, développe des parcours d'insertion et accompagne la mise en place de partenariats avec le secteur privé**. Les écoles que ces organisations soutiennent garantissent une formation de base solide, un suivi rapproché des apprenants et une transition plus fluide vers l'emploi.

### **Les enjeux auxquels ces dispositifs font face**

Malgré des avancées notables, la formation professionnelle au Congo doit encore relever plusieurs défis majeurs :

- adapter les programmes aux besoins réels du marché, notamment dans les secteurs de l'industrie, du BTP, de la logistique, de l'énergie et du numérique ;

- assurer la disponibilité de plateaux techniques modernisés, en phase avec les conditions de travail contemporaines ;
- renforcer la collaboration avec les entreprises (apprentissage, stages, formation des maîtres d'apprentissage, co-construction des référentiels) ;
- garantir la pérennisation financière et institutionnelle des centres, en particulier des CEFA ;
- améliorer la perception sociale de la formation technique, encore trop souvent considérée comme une voie de second choix.

### **L'apprentissage : un modèle gagnant pour les jeunes et les entreprises**

La formation par apprentissage constitue l'un des leviers les plus prometteurs du dispositif congolais. En alternant formation théorique et pratique en entreprise, elle permet aux jeunes de développer rapidement des compétences opérationnelles, **un savoir-être professionnel et une meilleure compréhension des attentes des employeurs**.

Pour les entreprises, l'apprentissage représente un investissement stratégique :

- contribution à la constitution d'une main-d'œuvre qualifiée ;
- intégration progressive de jeunes formés aux réalités internes ;
- valorisation de la responsabilité sociale ;
- amélioration de la productivité et réduction des coûts de recrutement.

De nombreuses entreprises congolaises et internationales industrielles, BTP, logistique, pétrole et parapétrolier ; s'engagent déjà dans ces dispositifs, avec l'appui des organisations professionnelles.

### **Réflexion en cours : comment pérenniser les CEFA ?**

La question de la pérennisation des CEFA est aujourd'hui **au cœur des échanges entre partenaires institutionnels, établissements de formation, entreprises et organisations patronales**. Plusieurs pistes sont à l'étude :

- Le renforcement des partenariats public-privé ;
- La diversification des sources de financement ;
- Les mécanismes d'autofinancement maîtrisés ;
- L'implication accrue des entreprises dans la gouvernance ;
- élaboration d'une stratégie nationale cohérente en faveur de l'apprentissage.

UNICONGO entend contribuer activement à cette réflexion, convaincue que la formation professionnelle constitue un pilier du développement du capital humain et de la compétitivité des entreprises congolaises.

### **Invitation aux entreprises : co-construisons l'avenir de la formation technique**

Dans cette perspective, un atelier de réflexion sera prochainement organisé à destination des entreprises industrielles et de l'écosystème pétrolier. Cet espace de dialogue visera à :

- identifier les compétences réellement attendues par les entreprises ;
- définir les filières prioritaires pour les années à venir ;
- renforcer les partenariats avec les centres de formation ;
- co-concevoir des solutions concrètes pour améliorer l'apprentissage et la professionnalisation.

Les entreprises sont invitées à participer activement à cette démarche collective, déterminante pour l'avenir de la formation professionnelle au Congo.

**Alliance  
des Patronats  
Francophones**  
Prospérer ensemble



L'Alliance des Patronats Francophones (APF) est un réseau mondial qui réunit 44 organisations professionnelles et une entreprise membre associée, provenant de 36 pays et représentant directement plus d'un million d'entreprises. Créeée en mars 2022 à Tunis par plusieurs confédérations d'employeurs francophones, **l'APF vise à renforcer les synergies économiques, à favoriser les échanges commerciaux et les investissements entre les économies francophones**, ainsi qu'à lever les barrières réglementaires entravant les flux économiques au sein de cet espace partagé

En tant que **premier réseau d'entreprises de la francophonie**, l'APF organise des plateformes d'échanges, des groupes de travail thématiques et des événements structurants afin de promouvoir **une coopération économique renforcée**, une meilleure intégration des marchés et un environnement propice à l'entrepreneuriat francophone.

**UNICONGO, membre fondateur engagé**

C'est dans cette perspective, **qu'UNICONGO s'est distinguée comme l'un des membres fondateurs de l'Alliance**, affirmant sa position non seulement comme principal représentant du secteur privé congolais, mais aussi, sans l'ombre d'une hésitation, comme **un acteur engagé dans la francophonie économique au sens large**. Cette adhésion a permis à l'organisation patronale congolaise d'accroître son rayonnement, de consolider ses partenariats internationaux et de contribuer activement à l'agenda économique francophone.

**La REF : un événement phare et une étape historique pour le Congo**

Un moment fort illustrant cette appartenance fut l'organisation de la **5<sup>e</sup> édition de la Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF)** qui s'est tenue à **Brazzaville du 26 au 28 juin 2025**, en partenariat étroit avec l'APF et sous le haut patronage du Chef de l'Etat.

La REF est devenue, depuis sa création, **l'un des rendez-vous majeurs de l'Alliance**, réunissant chaque année chefs d'entreprise, décideurs institutionnels, investisseurs et représentants patronaux d'une trentaine de pays francophones.

Plus qu'une simple rencontre, ces acteurs se réunissent autour de thématiques telles que l'intégration économique régionale, (**à ce titre l'APF travaille sur la mise en place d'une carte d'affaires francophones en réponse aux contraintes liées aux visas**), le financement du secteur privé, la transition numérique ou encore le développement des infrastructures. La tenue de la REF à Brazzaville a constitué une **étape historique pour le Congo**, mettant en lumière ses atouts économiques et son ambition de jouer un rôle moteur au sein de la francophonie.

**Renforcer la coopération et le rayonnement**

L'implication d'UNICONGO dans l'APF et dans l'organisation de la REF confirme sa volonté d'être un **acteur dynamique de la coopération économique francophone**, tout en contribuant à la professionnalisation et à l'efficacité des organisations patronales au service des entreprises de leurs territoires. Son rôle au sein de l'APF permet également de positionner le Congo comme **un hub économique régional et un point de convergence pour les échanges Nord-Sud et Sud-Sud**.

**Un pilier stratégique pour l'action internationale**

Ainsi, l'appartenance d'UNICONGO à l'Alliance des Patronats Francophones s'affirme comme **un pilier stratégique de son action internationale**, renforçant sa capacité à défendre les intérêts des entreprises congolaises, à favoriser leur accès à de nouveaux marchés et à contribuer activement à la construction d'un environnement économique francophone plus intégré et plus compétitif.



**100 000 FCFA\***

**DEMI-PAGE**

**2 emplacements disponibles**

Format : 297 mm x 210 mm

**200 000 FCFA\***

**PAGE ENTIÈRE**

**(1 emplacement disponible**

Format : 297 mm x 420 mm

**EMPLACEMENTS LIMITÉS**

► **Réservez votre espace publicitaire dès aujourd'hui :**

[secretariat@unicongo.cg](mailto:secretariat@unicongo.cg)

+242 06 841 04 07 / +242 06 629 59 06

## TRANSPORTS ET CORRIDORS

### Expansion du PAPN, moteur de croissance

13



Au cours du mois de décembre dernier, le Président d'UNICONGO a effectué une visite de Congo Terminal, le terminal à conteneurs du Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN). Cette visite, au-delà de son intérêt technique, a été l'occasion **d'engager une réflexion plus large sur les dynamiques actuelles du secteur des transports au Congo**, sur les investissements massifs engagés ces dernières années, et surtout sur les enjeux économiques qu'ils soulèvent pour les mois et les années à venir.

Le port de Pointe-Noire entre en effet dans une nouvelle phase de son histoire. **Les capacités portuaires vont connaître, dans un horizon de deux à trois ans, un quasi-doublement.** Cette montée en puissance appelle nécessairement une interrogation stratégique : **comment faire en sorte que ces investissements structurants se traduisent par une création de valeur durable pour l'économie nationale et régionale, au-delà de la seule performance portuaire ?**

#### Congo Terminal : quinze années de montée en puissance continue

Depuis une quinzaine d'années, Congo Terminal, développé et opéré par Africa Global Logistics (AGL), **a profondément transformé le visage du port de Pointe-Noire.** Il y a encore une dizaine d'années, le terminal ne disposait que d'un seul quai et de deux grues de manutention.

À l'époque, le déchargement des conteneurs reposait en grande partie sur des grues mobiles, ce qui limitait mécaniquement la taille des navires pouvant faire escale à Pointe-Noire. Or, dans le transport maritime moderne, la capacité de déchargement est déterminante : **plus un port est équipé de portiques performants, plus il peut accueillir des navires de grande taille, et plus il devient attractif pour les grandes lignes maritimes internationales.**

Aujourd'hui, la situation est radicalement différente. Congo Terminal dispose de deux quais, de huit grues de quai, et pourra à terme monter jusqu'à douze portiques. Cette évolution permet déjà d'accueillir des navires de très grande capacité. Lors de cette visite, **le Président d'UNICONGO a notamment pu observer le CMA CGM Laguna, un porte-conteneurs de dernière génération.**

Ce porte-conteneur constitue une référence particulièrement illustrative du plafond opérationnel actuel du Port Autonome de Pointe-Noire, car **il affiche une capacité d'environ 15 254 EVP (Equivalent Vingt Pieds), soit l'équivalent de 15 254 conteneurs standards de 20 pieds.**

Il s'agit d'une capacité très élevée au regard des standards actuels du transport maritime, **comparable à celle des porte-conteneurs dits post-Panamax / ultra-large**, habituellement déployés sur les grandes lignes intercontinentales, notamment Asie-Europe ou transpacifique. Dans sa configuration actuelle, cette catégorie de navires représente la taille maximale que le port de Pointe-Noire est aujourd'hui en mesure d'accueillir.

À ces équipements s'ajoute un avantage structurel déterminant : la profondeur du port. **Avec un tirant d'eau de l'ordre de 16 à 17 mètres, Pointe-Noire est l'un des rares ports en eau profonde de la façade atlantique africaine**, capable d'accueillir ce type de navires sans contrainte majeure.

#### Un port attractif pour les grands armateurs mondiaux

Cette montée en puissance des infrastructures explique l'attractivité croissante du port de Pointe-Noire auprès des grands armateurs internationaux. Aujourd'hui, les principales compagnies maritimes mondiales desservent le Congo, au premier rang desquelles **MSC, CMA CGM, Maersk et Hapag-Lloyd.**

La présence simultanée de ces acteurs de premier plan traduit la confiance accordée aux performances techniques du port, à la fiabilité opérationnelle de Congo Terminal, ainsi qu'à la position géographique stratégique de Pointe-Noire sur la façade atlantique africaine. Pour ces armateurs, **le PAPN constitue un hub crédible de transbordement régional**, capable d'optimiser les rotations de navires de grande capacité et d'irriguer l'ensemble du golfe de Guinée et de l'Afrique centrale.

Sur le plan strictement maritime, il est donc raisonnable de considérer que les modèles économiques du transbordement existent et continueront d'exister, portés notamment par MSC, CMA CGM, Maersk et Hapag-Lloyd.

#### Des volumes en forte progression... mais très majoritairement en transbordement

Grâce aux investissements réalisés, Congo Terminal a vu ses volumes croître de manière continue. **Le seuil du million de conteneurs traités annuellement a été franchi ces dernières années, avant de passer à environ 1,1 million.** L'année en cours devrait établir un nouveau record, autour de 1,2 million de conteneurs.

Cependant, la structure de ce trafic mérite une analyse approfondie. **Environ 90 % de ces volumes correspondent à du transbordement, et seulement 10 % à des conteneurs destinés aux importations nationales** ou au transit terrestre régional. En valeur absolue, cela représente environ 100 000 à 120 000 conteneurs réellement destinés au Congo ou à son hinterland.

Ce modèle est économiquement robuste pour un terminal portuaire et pour les armateurs.



Mais du point de vue de l'économie nationale, il pose une question de fond : comment transformer une performance portuaire en levier de développement économique plus large ?

#### Le Môle Est et le quasi-doublement des capacités du port

Lors de cette même visite, le Président d'UNICONGO a également pu découvrir **le chantier du Môle Est, nouveau terminal à conteneurs en cours de construction**. Ce projet, développé par AGL, devrait être livré au premier semestre 2027. **Il ajoutera entre 800 000 et 1 million de conteneurs de capacité annuelle supplémentaire.**

**À horizon 2027, le port de Pointe-Noire pourrait ainsi traiter entre 2 et 2,2 millions de conteneurs par an.** Le Môle Est ouvrira en outre la voie, à terme, à l'accueil de navires encore plus grands que ceux pouvant être reçus aujourd'hui, renforçant davantage le positionnement stratégique du PAPN.

Si l'on appliquait mécaniquement la répartition actuelle des flux, cette montée en capacité permettrait de traiter 200 000 à 220 000 conteneurs destinés au trafic local et régional. D'un point de vue technique, cette capacité existera. D'un point de vue économique, une question s'impose : **l'activité économique du Congo, en l'état actuel de sa structure et de son rythme de croissance, est-elle en mesure de générer un tel volume ?**

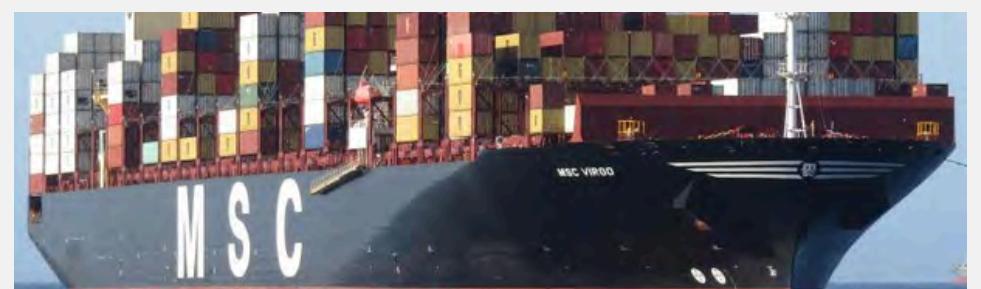
**La réponse, lucide, est négative.**

#### Le véritable enjeu : développer le trafic local et régional

C'est ici que se situe le cœur de la réflexion. Le quasi-doublement des capacités du port oblige collectivement à **travailler sur l'attractivité du pays au-delà du seul transbordement maritime.**

Le trafic local en import-export pourrait théoriquement passer de 100 000 conteneurs environ aujourd'hui à 200 000, voire 300 000 à moyen terme. Mais cette croissance ne viendra ni spontanément ni automatiquement. Elle suppose une économie plus dynamique, **mais surtout des corridors de transport performants vers l'hinterland régional.**

Une partie du trafic aujourd'hui transbordé à Pointe-Noire est destinée au port de Matadi, en République démocratique du Congo, ou à celui de Douala, au Cameroun. Pour Matadi en particulier, une alternative crédible existe : le transport terrestre ou ferroviaire jusqu'à Brazzaville, puis fluvial vers Kinshasa.



Le passage portuaire à Pointe-Noire est aujourd'hui plus prévisible et plus performant que celui de Matadi. La Route Nationale n°1, reliant Pointe-Noire à Brazzaville, est, grâce aux travaux réalisés et à son entretien, d'un niveau sans commune mesure avec l'axe Matadi-Kinshasa. Elle constitue l'une des plus belles infrastructures routières de la sous-région.

#### Des initiatives privées qui vont dans le bon sens

Dans cette perspective, certaines initiatives privées méritent d'être soulignées, car elles constituent des premiers pas concrets vers la structuration de corridors logistiques efficaces. **Mercure Logistique Congo (MLC)** travaille ainsi à la mise en place d'un espace de stockage dédié aux conteneurs destinés à la Centrafrique, assorti de procédures douanières spécifiques et adaptées à ce flux.

Cette approche, encore embryonnaire, va néanmoins dans le bon sens. Elle vise à fluidifier le transit des marchandises vers Bangui, à réduire les délais et les coûts liés aux ruptures de charge, et à offrir davantage de visibilité et de prévisibilité aux opérateurs économiques. Elle illustre le rôle que peuvent jouer les acteurs privés lorsque le cadre opérationnel et réglementaire leur permet d'innover. Ce type d'initiative devra, à terme, être accompagné et amplifié afin de constituer un véritable corridor structuré vers la Centrafrique.

#### Logistique terrestre : une valeur ajoutée bien supérieure au transbordement

Au-delà des volumes, un point essentiel mérite d'être souligné : la logistique terrestre crée beaucoup plus de valeur ajoutée que le simple transbordement maritime.

Chaque conteneur transporté par route ou par rail génère de l'activité pour les transporteurs, les entreprises de maintenance, les stations-service, les sociétés de manutention, les assureurs et les transitaires. Il crée des emplois directs et indirects, de la fiscalité pour l'État, et une dynamique économique locale que le transbordement seul ne permet pas.

C'est pour cette raison qu'UNICONGO plaide avec constance pour le développement des corridors terrestres vers la Centrafrique et le nord-ouest de la RDC, des zones représentant un marché potentiel de plus de vingt millions d'habitants.



## Infrastructures et parafiscalité : lever les freins

### Pour autant, plusieurs freins doivent être levés.

Sur la Route Nationale n°1, le péage mis en place par la LCR a longtemps été perçu comme un facteur de surenchérissement des coûts logistiques. Force est toutefois de constater que la qualité de l'entretien routier réalisé justifie ce modèle. **UNICONGO soutient donc le principe de ce mécanisme, tout en considérant que des ajustements peuvent être discutés sur la répartition du coût entre les différents types de véhicules.**

En revanche, la multiplication des redevances parafiscales sur les corridors terrestres pose un véritable problème. Le document unique de transport en est une illustration. À cela s'ajoute le coût du scanner – environ 106 000 FCFA pour un conteneur de 20 pieds – ainsi que les contrôles de conformité mis en place par l'Agence congolaise de normalisation et de qualité. Pris isolément, ces dispositifs peuvent se justifier ; cumulés, ils réduisent fortement l'attractivité du corridor.

### Rail, fluvial et vision de long terme

À moyen et long terme, la remise en état du CFCO constitue également un enjeu majeur. Un port maritime performant, connecté à un chemin de fer fiable et à un port fluvial doté d'une flotte moderne, offrirait au Congo un avantage comparatif considérable pour desservir la Centrafrique et l'ouest de la RDC, en attendant la réalisation éventuelle du pont route-rail entre Brazzaville et Kinshasa.



## Conclusion

Le port de Pointe-Noire est en train de se doter d'outils portuaires de tout premier plan. Les grands armateurs mondiaux y sont présents et continueront d'y développer leurs activités de transbordement.

**Le défi n'est donc plus seulement portuaire : il est économique, logistique et stratégique.** Le quasi-doublement des capacités du port appelle une montée en puissance du trafic local et régional. Cela passe par des corridors compétitifs, une parafiscalité maîtrisée, des infrastructures cohérentes et une vision partagée entre acteurs publics et privés.

C'est à cette condition que les investissements portuaires deviendront un véritable levier de développement pour le Congo et pour l'ensemble de la sous-région.

**Retrouvez ici la liste de l'ensemble de nos adhérents de la Fédération Transport et Transit :**

[www.unicongo.cg/nos-membres](http://www.unicongo.cg/nos-membres)

A large image showing a red button with the text "AGENDA 2026" in white. Below it, a large white text box contains the text "Bientôt disponible !". In the background, there are two books standing upright. The book on the left is dark blue with "2024" printed on its cover. The book on the right is orange with "2025" printed on its cover. Both books have the "UNICONGO" logo at the bottom. At the bottom left, there is a red button with white text that reads "Contactez-nous via : secretariat@unicongo.cg +242 06 841 04 07 / +242 06 629 59 06".

## FOCUS ENTREPRISE

*La parole aux adhérents de l'Union*

14



**Par Alessio FUSER,**  
**Directeur Général - Likouala Timber**

Dans cette nouvelle édition de « **Focus Entreprise** », nous allons à la rencontre de Likouala Timber, **entreprise emblématique de la filière bois en République du Congo**, à travers l'intervention de son Directeur Général, Monsieur Alessio Fuser.

Cet échange offre un éclairage concret sur le parcours de l'entreprise, son implantation au Congo et sa contribution au développement économique durable.

### Une rencontre avec le Congo et une responsabilité assumée

Monsieur Alessio Fuser revient sur la découverte du Congo et sur les étapes qui ont conduit à son engagement au sein de Likouala Timber, jusqu'à sa nomination à la direction générale.

**Il évoque un pays aux potentialités importantes**, dont les ressources forestières exigent une gestion rigoureuse, responsable et tournée vers l'avenir.

Son rôle de Directeur Général s'inscrit dans une logique de continuité et de structuration : **consolider l'existant, renforcer l'outil industriel et inscrire durablement l'entreprise dans l'économie congolaise.**

### Likouala Timber : une implantation industrielle au cœur du territoire

Basée à Bétou, Likouala Timber opère dans le nord-est de la République du Congo, où elle dispose de vastes concessions forestières aménagées conformément à la réglementation nationale. L'entreprise a fait le choix stratégique de transformer localement le bois, réduisant ainsi l'exportation brute et favorisant la création de valeur ajoutée sur place.

Aujourd'hui, Likouala Timber emploie plusieurs centaines de salariés, majoritairement congolais, et s'impose comme un acteur économique structurant pour la région.

Au-delà de la création d'emplois directs, **l'entreprise contribue activement au développement des compétences locales**, à la professionnalisation de la main-d'œuvre et à la dynamisation du tissu économique local, renforçant ainsi son ancrage durable dans le nord du pays.



### Le marché local et sous-régional, levier de la transformation

Au-delà des marchés internationaux, Monsieur Fuser souligne l'importance stratégique du marché local et sous-régional pour soutenir durablement la transformation du bois. Le développement de la demande intérieure et des échanges en Afrique centrale constitue un levier essentiel pour sécuriser les débouchés, stabiliser l'activité industrielle et renforcer l'intégration économique régionale.

Valoriser ces marchés permet non seulement de réduire la dépendance aux fluctuations internationales, mais aussi d'encourager la montée en gamme des produits transformés et la structuration de chaînes de valeur régionales plus résilientes.

### Une industrie du bois tournée vers la durabilité

Au cœur du message de Monsieur Fuser figure un principe fondamental : **l'exploitation forestière ne peut être dissociée de la durabilité**. Likouala Timber s'inscrit dans une démarche de gestion responsable des ressources, intégrant les exigences environnementales, sociales et industrielles.

L'entreprise investit dans des équipements modernes, des processus rigoureux et une organisation orientée vers la qualité, afin de proposer des produits transformés répondant aux standards du marché tout en respectant les équilibres forestiers.

### Un message d'engagement pour l'avenir

En conclusion, Monsieur Alessio Fuser adresse un message de confiance et de responsabilité : le développement du Congo passe par des entreprises engagées, une jeunesse formée et une vision industrielle claire. Likouala Timber entend continuer à jouer pleinement sa part dans cette dynamique, en conciliant performance économique, transformation locale et impact durable.

Découvrez l'intégralité de cet échange dans la vidéo « Focus Entreprise » : [Focus Entreprise](#)

## MOT DE L'EXPERT

### Réseaux terrestres et satellites

15



**Par Max BOUHOYI,**  
**Directeur Juridique et de la Régulation**  
**Airtel Congo**

#### Concurrence ou complémentarité stratégique pour la connectivité du Congo ?

La connectivité numérique est aujourd'hui un pilier essentiel du développement économique, de la modernisation de l'action publique et de l'inclusion sociale.

En République du Congo, des investissements significatifs ont été consentis au cours des dernières années pour déployer des infrastructures terrestres de télécommunications : **câbles sous-marins, réseaux de fibre optique, stations mobiles et backbone national**. Ces efforts structurants ont permis d'améliorer sensiblement l'accès aux services numériques. Toutefois, la question de la couverture intégrale et continue du territoire demeure un défi majeur.

C'est dans ce contexte que les technologies satellitaires de nouvelle génération, et notamment la technologie dite Direct-to-Cell, suscitent un intérêt croissant. Cette innovation permet à des smartphones standards, sans équipement spécialisé, de se connecter directement à des satellites en orbite basse. Une évolution qui interroge : **s'agit-il d'une concurrence pour les réseaux terrestres existants, ou d'une opportunité complémentaire à intégrer intelligemment ?**

#### Comprendre les briques de la connectivité numérique

La connectivité repose sur une architecture en couches. Les **câbles sous-marins** assurent l'accès du pays au trafic Internet mondial. La **fibre optique terrestre** transporte ensuite ces capacités à l'intérieur du territoire, tandis que les **réseaux mobiles** assurent la distribution finale vers les utilisateurs, particuliers comme entreprises.

Les **solutions satellitaires** s'insèrent à différents niveaux de cette chaîne. Historiquement utilisées pour le backhaul ou les communications spécialisées, elles évoluent aujourd'hui vers des usages plus grand public. Leur valeur ajoutée principale réside dans leur capacité à atteindre des zones où les contraintes géographiques, économiques ou démographiques rendent le déploiement terrestre complexe ou peu rentable.

#### Pourquoi le satellite a un intérêt stratégique pour le Congo ?

Le Congo présente des caractéristiques territoriales spécifiques : **vastes zones forestières, faible densité de population dans certaines régions, éloignement de nombreux centres de production ou de services**. Dans ces conditions, étendre les réseaux terrestres à l'ensemble du territoire représente un investissement lourd, parfois disproportionné au regard des usages immédiats.

Les technologies satellitaires permettent de répondre à ces limites en offrant une solution de couverture complémentaire, notamment pour :

- les zones rurales et enclavées ;
- les axes de transport, sites industriels, miniers ou forestiers isolés ;
- les besoins de connectivité d'urgence ou de continuité de service.

#### Direct-to-Cell : une innovation à comprendre, pas à craindre

La technologie Direct-to-Cell marque une rupture technologique importante : **elle permet une connexion directe entre le téléphone mobile et le satellite, sans antenne relais terrestre à proximité**.

Pour le grand public, cette évolution peut susciter des inquiétudes, notamment la crainte d'une concurrence déséquilibrée vis-à-vis des opérateurs terrestres ayant investi massivement dans leurs réseaux.

En réalité, cette technologie s'inscrit dans une logique de complémentarité. Elle vise principalement à couvrir les zones non desservies ou mal couvertes, à assurer un service minimum (messagerie, données de base, puis progressivement voix et haut débit), et à renforcer la résilience globale des réseaux. Elle ne se substitue ni aux réseaux mobiles urbains, ni aux infrastructures à haut débit, qui restent indispensables pour les usages intensifs.

#### Une dynamique déjà engagée à l'échelle internationale

À l'échelle mondiale et africaine, on observe une tendance claire : des opérateurs mobiles terrestres concluent des partenariats avec des opérateurs satellitaires afin d'étendre leur couverture, améliorer la qualité de service et répondre aux exigences d'inclusion numérique. Cette approche pragmatique démontre que le satellite est de plus en plus perçu comme un outil d'extension et de sécurisation des réseaux, et non comme un concurrent frontal.

#### Un levier pour l'inclusion numérique et la compétitivité économique

Pour les institutions publiques, l'intégration raisonnée des solutions satellitaires offre des perspectives concrètes en matière d'accès aux services publics numériques, d'éducation à distance, de télémédecine et de sécurité. Pour les entreprises, elle constitue un moyen de sécuriser leurs activités, d'exploiter de nouveaux territoires et de renforcer leur productivité. En facilitant l'accès au numérique dans les zones aujourd'hui marginalisées, ces technologies contribuent à réduire les fractures territoriales, à élargir les marchés et à renforcer l'attractivité du Congo.

**En conclusion**, la question n'est donc pas de choisir entre réseaux terrestres et satellites, mais de penser leur articulation stratégique. La technologie Direct-to-Cell illustre une évolution naturelle de l'écosystème numérique mondial. En l'intégrant de manière équilibrée et complémentaire, le Congo peut accélérer son inclusion numérique, renforcer la résilience de ses infrastructures et créer les conditions d'un développement économique plus équitable et durable.

## BON A SAVOIR

### Le régime juridique et fiscal des gratifications

16



**Par Ninelle BASSOUKA-MBILA**  
Chargée du Conseil Juridique à  
UNICONGO

#### Mécanisme d'élaboration et d'adoption de lois au Congo

Le mécanisme d'élaboration des lois au Congo Brazzaville repose sur une initiative d'origine gouvernementale ou parlementaire. Le Gouvernement propose des projets de loi, tandis que les députés peuvent déposer des propositions de loi. Les ministères ou auteurs concernés procèdent à la rédaction d'un avant-projet après consultations et expertises. Ce processus est encadré par la constitution du 25 octobre 2025 en son article 150.

#### L'initiative et le dépôt du texte

- Initiative** : Le pouvoir d'initiative appartient concurremment au Gouvernement et aux parlementaires.
- Projet de loi** : Il est déposé par le Gouvernement après délibération en Conseil des ministres.
- Proposition de loi** : Elle est déposée par les députés au Bureau de l'Assemblée nationale.

#### Examen en commission et en séance plénière

- Examen en commission** : Le texte est transmis aux commissions permanentes compétentes de la chambre saisie, où il est étudié en détail. Un rapporteur est désigné pour présenter le texte et proposer éventuellement des modifications. Les membres de la commission peuvent l'amender ou le rejeter.
- Examen en séance plénière** : Après adoption en commission, le texte est soumis à débat public. Les parlementaires peuvent exercer leur droit d'amendement ; Le Gouvernement peut intervenir en réponse ; Le vote a lieu article par article, puis sur l'ensemble du texte.

#### Adoption par le Parlement et navette parlementaire

Tout projet ou proposition de loi est examiné successivement par les deux chambres (Parlement et Sénat) en vue de l'adoption d'un texte identique.

- Si la deuxième chambre adopte le texte sans modification, celui-ci est définitivement adopté.

• En cas de modification, le texte retourne à la première chambre pour une nouvelle lecture. Cette navette se poursuit tant que les deux chambres ne sont pas parvenues à adopter un texte identique.

#### Commission mixte paritaire et règlement des désaccords

Lorsque, après une lecture par chaque chambre, le désaccord persiste, le Premier ministre peut provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion.

- Le texte ainsi élaboré est soumis par le Premier ministre aux deux chambres pour approbation.
- Aucun amendement n'est alors recevable, sauf accord du Gouvernement.
- Si la commission mixte paritaire ne parvient pas à l'élaboration d'un texte commun, le Premier ministre peut, après une nouvelle lecture par l'Assemblée nationale et le Sénat, demander à l'Assemblée nationale de statuer définitivement.

Dans ce cas, l'Assemblée nationale peut reprendre soit le texte élaboré par la commission mixte paritaire, soit le dernier texte voté par elle, éventuellement modifié par un ou plusieurs amendements adoptés par le Sénat.

#### Promulgation, contrôle et publication

- Promulgation** : Après adoption du texte, celui-ci est transmis au Président de la République, qui le promulgue dans les délais légaux.
- Contrôle de constitutionnalité** : Avant la promulgation, la loi peut être déferée à la Cour constitutionnelle pour vérifier sa conformité à la Constitution.
- Publication** : Une fois promulguée, la loi est publiée au Journal officiel, ce qui lui confère force exécutoire et applicabilité sur le territoire national.

## Le chiffre du mois

46,87 MDS F CFA



La plateforme d'e-visa du Cameroun a généré 46,87 milliards FCFA de recettes publiques en neuf mois, entre janvier et septembre 2025, correspondant à 411 439 visas payants délivrés. Ce niveau de performance dépasse largement les 29 milliards FCFA collectés sur dix-huit mois entre avril 2023 et octobre 2024, confirmant l'efficacité de la digitalisation des services consulaires.

Face à ces résultats, l'État camerounais a procédé à un réajustement du partenariat public-privé (PPP) de dix ans conclu avec l'entreprise ivoirienne Impact Palmarès, à travers un avenant signé le 5 décembre 2025.

Cette révision vise notamment à accélérer les investissements numériques et à renforcer la sécurisation des recettes consulaires. Au-delà du chiffre, l'e-visa s'impose désormais comme un levier stratégique de modernisation administrative, de fiabilisation des recettes non fiscales et de renforcement de la souveraineté numérique de l'État.

Plus d'information sur : [ecomatin.net](http://ecomatin.net)

## AFTERWORK UNICONGO

*Le tourisme au cœur du « Voyage & Découverte »*

17



Le 5 décembre 2025 UNICONGO a organisé un Afterwork dédié au tourisme en partenariat avec ses membres TRAVEL WORLD CONGO et Lawanda Tours & Adventure. **Placée sous le thème « Voyage et Découverte »,** cette rencontre auréolée de beaucoup de convivialité a réuni des acteurs du secteur privé, des professionnels du tourisme ainsi que des passionnés de découverte autour d'un objectif partagé : **mettre en valeur le potentiel touristique de la République du Congo et renforcer sa visibilité.**

Coanimé par TRAVEL WORLD CONGO et Lawanda Tours & Adventure, l'événement a permis de mettre en lumière **l'engagement de ces deux entreprises dans la structuration et la promotion de la destination Congo.**

Créée il y a dix ans, Lawanda Tours & Adventure s'est spécialisée dans l'accompagnement des visiteurs à travers le pays. En 2025, elle **totalise plus de 700 excursions organisées et près de 2 000 touristes accompagnés**, illustrant l'intérêt croissant pour les destinations congolaises lorsqu'elles sont bien valorisées et encadrées.

De son côté, TRAVEL WORLD CONGO, positionnée à la fois sur **le tourisme émetteur et le tourisme récepteur**, joue un rôle stratégique dans la connexion du Congo aux circuits touristiques régionaux et internationaux, tout en facilitant l'accueil des visiteurs étrangers sur le territoire national.

Les échanges ont également permis d'aborder, avec réalisme, les défis majeurs du secteur : **manque de politique touristique globale, insuffisance des infrastructures touristiques, accès difficile au pays pour les étrangers, faible promotion de la destination Congo, patrimoines parfois négligés et coûts logistiques élevés.** Autant de contraintes qui exigent innovation, résilience et coopération entre acteurs publics et privés.

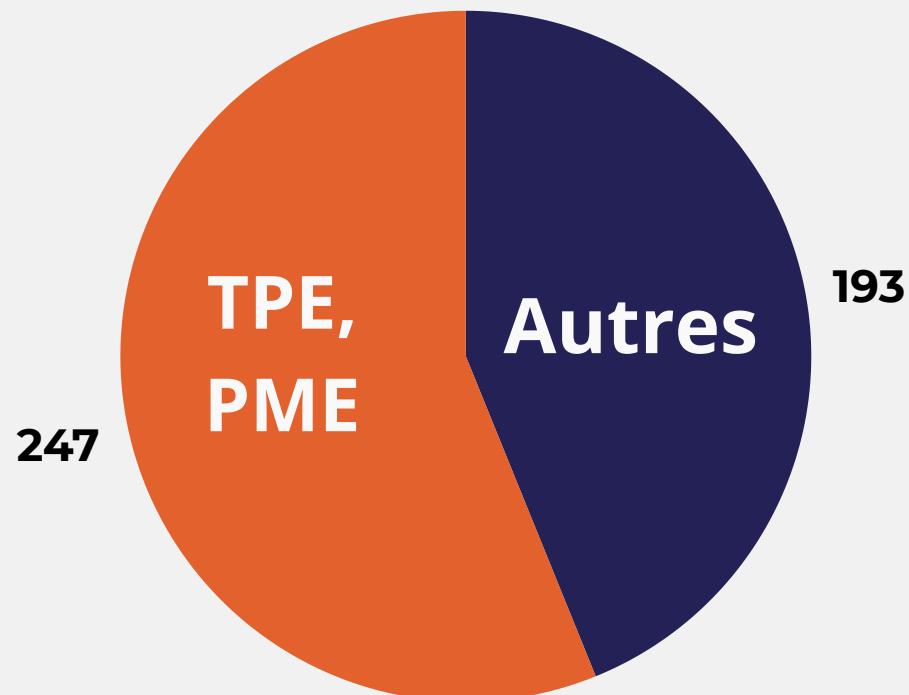
Malgré ces défis, TRAVEL WORLD CONGO et Lawanda Tours & Adventure démontrent qu'il est possible de faire rayonner le tourisme congolais, **en misant sur la qualité de l'offre, la sécurité des parcours et la valorisation du patrimoine naturel et culturel.** C'est le travail sur lequel s'attèlent ces deux entreprises dans la fédération tourisme d'Unicongo dont elles occupent respectivement la présidence et la vice-présidence.

À travers cet Afterwork organisé dans un cadre de détente et de réseautage, UNICONGO confirme son rôle de catalyseur de dialogue et de synergies, contribuant à positionner le tourisme comme un levier crédible de diversification économique et de développement durable en République du Congo.

## REPRÉSENTATIVITÉ DES ENTREPRISES

*Les TPE et PME au cœur du patronat congolais*

18



Contrairement à une idée encore largement répandue, l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo (Unicongo) n'est pas une organisation dominée par les seules grandes entreprises. La réalité est tout autre : **les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) constituent aujourd'hui le plus grand nombre de ses membres, reflétant fidèlement la structure réelle du tissu économique national.**

Souvent perçue comme la vitrine des grands groupes, Unicongo regroupe en pratique une majorité d'entreprises de petite taille, actives dans des secteurs essentiels de l'économie congolaise tels que le commerce, les services, l'agriculture, l'artisanat ou encore les activités de proximité. Ces structures, parfois unipersonnelles, constituent l'ossature du secteur privé national et jouent un rôle déterminant dans la création d'emplois et de valeur ajoutée.

Selon des statistiques internes, Unicongo compte environ **440 entreprises adhérentes, dont 55 % sont des TPE et des PME, soit 247 structures.**

Ces entreprises, qui emploient généralement peu de salariés, constituent l'essentiel du tissu entrepreneurial national et sont présentes dans des secteurs variés. Bien que de taille modeste individuellement, elles forment une force collective significative, contribuant à l'emploi, à la dynamique économique et au dialogue avec les pouvoirs publics.

## Une évolution liée à l'histoire économique du Congo

La faible présence des TPE et PME dans les cercles patronaux par le passé s'explique en grande partie par le **profil historique de l'économie congolaise**.

Longtemps structurée autour de secteurs dominés par l'État et par de grandes entreprises étrangères – notamment dans les hydrocarbures, les infrastructures ou l'exploitation forestière – l'économie nationale laissait peu de place à un entrepreneuriat local structuré.

L'émergence progressive des TPE et PME sur la période de 2010 à 2025 reflète ainsi une transformation profonde du tissu économique, marquée par l'apparition d'une nouvelle génération d'entrepreneurs congolais, plus formalisés et désireux de participer pleinement au dialogue économique et social.

## Une ouverture progressive et assumée en faveur des TPE et PME

La forte présence des petites entreprises au sein d'Unicongo est le résultat d'une politique volontaire conduite depuis plusieurs années. **Consciente du rôle central des TPE et PME dans l'économie nationale, l'organisation a mis en place des conditions d'adhésion adaptées et non contraignantes, tenant compte des réalités financières et organisationnelles de ces structures.**

Cette démarche a permis à de nombreuses entreprises, parfois éloignées des cercles patronaux traditionnels, d'accéder à un cadre de représentation collective et à un espace de dialogue institutionnel avec les pouvoirs publics et les partenaires sociaux.

## Des droits et services identiques pour toutes les entreprises membres

Au sein d'Unicongo, la taille de l'entreprise ne conditionne ni le niveau de représentation ni l'accès aux services. Les TPE et PME adhérentes bénéficient des mêmes droits, des mêmes services et des mêmes mécanismes de participation que les grandes entreprises adhérentes. Elles prennent part aux instances de concertation, aux discussions techniques et aux réflexions stratégiques menées par l'organisation.

Cette égalité de traitement permet aux petites entreprises de faire entendre leur voix et de peser effectivement sur les décisions prises au sein d'Unicongo, notamment sur des sujets structurants tels que la fiscalité, la réglementation du travail, l'environnement des affaires ou encore les réformes économiques. Loin d'être marginalisées, les TPE et PME contribuent ainsi activement à l'orientation des positions défendues par le patronat congolais.

## Un message de réassurance à l'endroit des TPE encore hésitantes

A l'attention des TPE et PME qui hésitent encore à franchir le pas, Unicongo se veut résolument rassurante : **l'organisation est ouverte à tous les types d'entreprises, quels que soient leur taille, leur secteur d'activité ou leur niveau de structuration.** L'adhésion n'est ni élitiste ni restrictive, mais pensée comme un outil d'inclusion et de renforcement du secteur privé national.

Rejoindre Unicongo, pour une TPE ou une PME, c'est intégrer un cadre où sa voix compte, où ses préoccupations sont prises en considération et où elle peut contribuer, au même titre que les grandes entreprises, à la construction d'un environnement économique plus favorable.

## Un enjeu stratégique pour l'avenir du patronat congolais

A l'heure où les politiques publiques mettent un accent croissant sur la promotion de l'entrepreneuriat et le développement des TPE et PME, **la capacité d'Unicongo à fédérer et les représenter apparaît comme un enjeu stratégique majeur.** En faisant le choix de l'inclusion plutôt que de l'élitisme économique, l'organisation patronale confirme son ambition d'être la maison commune de toutes les entreprises.

Cette orientation renforce son rôle d'acteur central du développement économique national et confirme que, loin des idées reçues, Unicongo tire aujourd'hui une grande partie de sa légitimité et de sa dynamique de la multitude de très petites entreprises qui constituent le cœur vivant de l'économie congolaise.

## VISITE D'ADHÉRENTS

### Immersion au cœur des activités des membres

18

Dans le cadre du renforcement des liens entre les membres et de la valorisation de leurs activités, UNICONGO a organisé, le vendredi 12 décembre 2025, une visite d'adhérents, conduite par le Président Michel DJOMBO. Cette dernière a permis de rencontrer deux sociétés, **CONGO CONTRACTING, MERCURE LOGISTIQUE CONGO et l'université ICAC-UCAM.**

L'objectif de ces visites est d'identifier les contraintes souvent rencontrées par les adhérents, valoriser les bonnes pratiques et favoriser les synergies ainsi que les opportunités de partenariats entre entreprises.

### 1. Congo Contracting : Une société BTP qui mise sur l'intégration et la qualité

Lancée en janvier 2023, cette activité s'est progressivement renforcée grâce à des partenariats structurants et à des investissements ciblés en équipements.



Son organisation s'appuie sur la maîtrise des intrants, avec une carrière de production de sable et de graviers, la réalisation de travaux VRD/VTP, ainsi que l'exploitation d'une centrale couplée à un atelier de préfabrication.

Accueillis sur le site de production, les membres ont pu découvrir les ateliers et équipements industriels. La direction a présenté les capacités de production, les ouvrages réalisés, les secteurs desservis, ainsi que la fabrication et la fourniture d'éléments clés pour les chantiers (pavés, buses, blocs, pièces de stabilisation), en mettant en avant les exigences de qualité, de contrôle et de standardisation.

Les échanges ont également porté sur les contraintes contractuelles des marchés (garanties, bonne exécution) et sur la logistique de service de l'entreprise, qui réalise ses propres travaux tout en assurant la livraison de béton et de matériaux à d'autres opérateurs intervenant sur des marchés publics ou privés.

## 2. Mercure Logistics Congo : Une base logistique "tout-en-un" pour fluidifier les opérations

Les membres se sont ensuite rendus chez MLC, spécialisée dans les solutions logistiques intégrées. Son cœur de métier couvre un large spectre d'activités : **transport multimodal, transit et dédouanement, manutention portuaire, entreposage, ainsi que la gestion des flux import-export.**



Les échanges ont porté sur **les enjeux structurants du secteur**, notamment : la fluidité des opérations logistiques, la coordination portuaire, la compétitivité des chaînes d'approvisionnement.

La visite s'est poursuivie par une immersion au **port autonome de Pointe-Noire**, point névralgique des opérations terrestres, permettant d'observer concrètement les opérations de manutention, l'organisation des équipes et la gestion des flux.

Un volet stratégique concerne l'**entreposage**, avec une offre structurée de stockage et de gestion d'entrepôt (warehouse management) mise à disposition des clients. Les capacités annoncées sont significatives, avec environ **112 000 m<sup>2</sup> de superficie**, comprenant **7 000 m<sup>2</sup> d'espaces ouverts** et **4 000 m<sup>2</sup> d'espaces fermés**, modulables selon les besoins. Cette configuration répond à un enjeu majeur du secteur : sécuriser les stocks tout en accélérant la fluidité des flux logistiques.



## 3. Un campus technique qui forme par la pratique et l'innovation

### UCAC-ICAM et la Fondation des Alumni

La visite s'est achevée à l'UCAC-ICAM, institution de référence dans la formation des ingénieurs et techniciens, reconnue pour son approche alliant exigence académique, ancrage professionnel et ouverture internationale.

Lors de cette visite, les échanges ont permis de présenter l'offre de formation, structurée autour des filières d'ingénierie, de maintenance industrielle et d'informatique, ainsi que les dispositifs de stages obligatoires, de mobilité internationale et de partenariats avec les entreprises.

Un focus particulier a été consacré à la Fondation des Alumni, véritable levier de solidarité et d'accompagnement. Portée par les anciens étudiants, **elle intervient principalement dans le soutien financier aux étudiants en situation de vulnérabilité, à travers des bourses, des prêts à taux zéro et des mécanismes de remboursement adaptés à l'insertion professionnelle.** La fondation œuvre également pour le mentorat, l'orientation professionnelle et la mise en réseau des diplômés avec les entreprises partenaires.

UNICONGO tient à féliciter le succès de cette visite grâce à la forte mobilisation des membres et aux trois structures visitées pour la qualité, la clarté et la transparence des informations partagées tout au long de ces visites. Les présentations techniques, les démonstrations de terrain et la disponibilité des équipes ont permis aux participants de **mieux comprendre les modèles économiques, les capacités opérationnelles et les perspectives de développement de chaque entité.**



## PROXIMITÉ ET CONCERTATION

Renforcement du dialogue avec les membres

19



**SNPC**



Au cours du mois de décembre, le Président et la Secrétaire Générale d'UNICONGO ont renforcé leur présence sur le terrain à travers plusieurs visites d'entreprises membres et de sites stratégiques. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'écoute active, de concertation permanente et de meilleure compréhension des réalités économiques auxquelles sont confrontés les acteurs du secteur privé.

Une première visite a conduit la délégation chez le Groupe Vivendi Africa (GVA) / CanalBox, opérateur majeur de la fibre optique. Les échanges ont mis en lumière le potentiel technologique des entreprises opérant au Congo et leur contribution au développement du numérique, de la connectivité et de l'innovation, des leviers essentiels pour la compétitivité et la croissance économique.

La visite du Môle Est de Congo Terminal a permis de constater l'avancement des travaux d'extension du port de Pointe-Noire. Ce projet stratégique, qui devrait accroître la capacité portuaire d'au moins 60 %, renforce le positionnement du Congo comme plateforme logistique majeure dans le golfe de Guinée. Les échanges ont également souligné l'importance du développement de corridors routiers et fluviaux performants pour accompagner cette dynamique.

Toujours durant le mois de décembre, ils sont allés à rencontre de Transfal Congo, acteur stratégique du secteur pétrolier congolais. Cette visite a permis d'échanger sur les réalités opérationnelles, les défis du secteur et les leviers pour renforcer la compétitivité et la performance des entreprises congolaises. Elle a également souligné l'importance d'un dialogue constant entre les entreprises et les institutions pour soutenir la croissance durable du secteur privé national.

Enfin, le Président d'UNICONGO a rencontré le Directeur général de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC), pour échanger sur la vision et les ambitions de l'entreprise, ainsi que sur son rôle stratégique dans le développement économique national. La discussion a porté sur la formation qualifiante et professionnelle, en soulignant l'importance d'associer les entreprises à la définition des contenus et stratégies de formation pour mieux répondre aux besoins du marché du travail et favoriser l'insertion des jeunes.

L'ensemble de ces visites illustre l'engagement constant d'UNICONGO à maintenir un dialogue ouvert et constructif avec ses membres.

## AGENDA UNICONGO

Évènements à venir

20



20  
janvier



Locaux Unicongo,  
Brazzaville et Pointe-  
Noire



22  
janvier



Direction de BEM, en  
face du CHU

BEM Congo vous invite à un afterwork dédié à l'inauguration de leurs nouveaux locaux.



19  
janvier



Locaux Unicongo,  
Brazzaville et Pointe-  
Noire

Lancement de la deuxième cohorte du programme de mentorat pour femme « Basi na Biso ».



23  
janvier



Locaux Unicongo,  
Brazzaville et Pointe-  
Noire

Session de vulgarisation Unicongo.



27, 29  
janvier



Locaux Unicongo,  
Brazzaville et Pointe-  
Noire

Lancement du programme de mentorat à destination des étudiants finalistes, avec la troisième cohorte à Pointe-Noire et la première cohorte à Brazzaville.

## ILS NOUS ONT REJOINTS

Nouveaux adhérents en décembre

21



**NOUVEAUX MEMBRES  
NOUS ONT REJOINTS :**

### WING WAH

- (Exploration et production d'hydrocarbures)

### HOTEL KING MAYA

- (Activité hôtelière)